

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

REGION DE LA BOUCLE DU MOUNHOUN

PROVINCE DES BALE

COMMUNE DE OURI

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE OURI 2018-2022

Version provisoire

Novembre 2017

Appui technique et financier du Programme de Renforcement
de la Gouvernance Locale et Administrative (PRGLA/PNUD)

01 BP 148 Ouagadougou 01

Tél : 226 25 31 77 11

e-mail : adepac@fasonet.bf



*Au service
des peuples
et des nations*

Sigle et abréviation

AA	Accoucheuse auxiliaire
APFR	Attestation de possession foncière
AUE	Association des usagers de l'eau
BNDT	Base nationale de données topographique
BUMIGEB	Bureau des mines et de la géologie du Burkina
BUNASOL	Bureau national de sols
CAEF	Commission des affaires économiques et financières
CAGSC	Commissions affaires générales, sociales et culturelles
CATGF	commission
CCCo	Cadre de concertation communale
CCEB	Chef de circonscription d'éducation de base
CEB	Circonscription d'éducation de base
CEDL	Commission environnement et développement local
CEG	Collège d'enseignement général
CMG	Centre multigrades
COGES	Comité de gestion
CPI	
CVD	Comité villageois de développement
EBA-FEM	
EIES	Etudes d'impact environnemental et social
FAARF	Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes
FIE	
FPDCT	Fond permanent pour le développement des collectivités territoriales
GPS	Global Position system
IAC	Infirmier
IC	
IEPD	
INSD	Institut national des statistique et de la démographie
IP	Instituteur principal
MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
OCADES	Organisation catholique pour le développement économique et social
OHADA	
OSC	Organisation de la société civile

OSEP	
PACOF/G RN	Projet d'appui aux communes de l'ouest du Faso-Gestion des ressources naturelles
PCD	Plan communal de développement
PFNL	Produit forestier non ligneux
PIF	Projet d'investissement forestier
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNGT2-3	2 ^e Programme national de gestion des terroirs, phase 3
PRGLA	Projet de renforcement de la gouvernance locale et administrative
RN14	Route national n°14
RR29	Route régionale n°29
SEMAFO	
SIAO	Salon international de l'artisanat et de l'audio-visuel de Ouagadougou
SIC	Sœur de l'Immaculé Conception
SOFITEX	Société des fibres textiles
SONABEL	Société nationale burkinabè d'électricité
VARENA ASSO	Association valorisation des ressources naturelles
ZAT	Zone d'action technique

Table des matières

Sigle et abréviation.....	2
---------------------------	---

PREMIERE PARTIE/ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA COMMUNE	6
INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE : RESUME DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE.....	9
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE	10
II. PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN	10
2.1. Milieu physique	10
2.2. Milieu humain.....	13
III. LES SECTEURS SOCIAUX.....	14
3.1. Education	14
3.2. Santé	24
3.3. Eau potable, hygiène et assainissement.....	26
3.3.1. L'hygiène et l'assainissement	26
3.3.2. L'approvisionnement en eau potable	27
3.4. Sport et loisirs	29
IV. LES SECTEURS DE PRODUCTION	30
4.1. L'occupation des terres dans la commune de Ouri.....	30
4.2. L'agriculture.....	33
4.3. La production animale.....	38
4.4. La production forestière	41
V. SECTEUR DE SOUTIEN A LA PRODUCTION	45
5.1. Le Transport.....	45
5.2. Culture et tourisme.....	46
5.3. Communication.....	48
5.4. Energie.....	48
5.5. Mines et carrières.....	49
VI. LES ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES.....	50
6.1. L'artisanat.....	50
6.2. Les activités de commerce	51
6.3. La transformation et la vente des produits forestiers non-ligneux.....	52
6.4. L'élevage des porcs.....	54
6.5. Problématique de l'emploi des jeunes dans la commune	55
VII. GOUVERNANCE LOCALE	57
7.1. Le conseil municipal et la gouvernance locale.....	57
7.2. Les partenaires au développement de la commune	64
7.3. Les finances locales.....	67
DEUXIEME PARTIE/ GRANDES ORIENTATIONS, PLANIFICATION ET BUDGETISATION...	71
I. LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	72
1.1. La vision de développement	72
1.2. Les axes d'interventions.....	72

II.	PRIORISATION DES ACTIONS DU PLAN POUR LA PERIODE 2018-2022.....	74
III.	PLANIFICATION ET BUDGETISATION DES ACTIONS PRIORITAIRES.....	84
3.1.	La planification et la budgétisation selon les axes d'intervention.....	84
3.2.	Orientation financière du PCD 2018-2022 de Ouri.....	104
	TROISIEME PARTIE/MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	105
I.	MISE EN ŒUVRE DU PLAN	106
1.1.	Le dispositif organisationnel	106
1.2.	Programmation annuelle et budgétisation	108
1.3.	Mise en œuvre du programme annuel	108
II.	SUIVI ET L'ÉVALUATION DES ACTIONS DU PCD	108
2.1.	Justification et objectifs du Suivi-évaluation du PCD.....	108
2.2.	Les acteurs impliqués dans le suivi évaluation.....	109
2.3.	La mise en œuvre du suivi-évaluation	110
2.4.	Les conditions de succès	112
	CONCLUSION	113

PREMIERE PARTIE/ETUDE DIAGNOSTIQUE DE LA COMMUNE

INTRODUCTION

Le Plan national de développement économique et social (PNDES), adopté en 2016 constitue le nouveau référentiel national de développement du pays, à l'horizon 2020. Le PNDES, qui prend en compte la consolidation du processus de la décentralisation l'a inscrite à travers l'objectif stratégique 1.3 « Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale ». par ailleurs, pour l'atteinte de ses objectifs et effets attendu, il est prévu que le PNDES sera opérationnalisé au niveau local par le biais des Plans locaux de développement (PLD), à savoir les Plans régionaux et communaux, dont l'élaboration et la mise en œuvre seront axées sur les priorités locales de développement, en lien avec les domaines de compétence des collectivités territoriales et en cohérence avec les orientations du PNDES. Il est également attendu que ces référentiels locaux soient élaborés en cohérence avec les orientations du SNADDT dès 2018 et que les taux de réalisation des effets attendus de ces Plans atteignent 75% en 2020. La mise en œuvre de ces dispositifs prévus au niveau national commande aux différentes collectivités territoriales, la mise à jour de leurs plans locaux de développement, qu'ils soient en cours de réalisation ou arrivés à échéance.

C'est dans ce contexte que le Conseil municipal de Sibi a entrepris le processus de mise à jour de son Plan Communal de Développement (PCD). Ainsi, avec l'appui technique et financier du sous-Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale et Administrative (PRGLA), un processus participatif et responsabilisant les acteurs communaux a été conduit courant octobre 2017. Ce processus a consisté, d'abord à interroger la planification précédente par l'analyse des résultats tirés de la mise en œuvre du plan en cours (PCD 2014-2018) et ensuite par la collecte et l'analyse des données puis la formulation d'un nouveau plan pour la période 2018_2022. Le plan ainsi élaboré s'organise autour de plusieurs axes et objectifs prioritaires de développement dont la réalisation contribuera à l'atteinte de nombre d'effets attendus du PNDES en ses axes fondateurs à savoir la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les

emplois, le développement du capital humain et le renforcement de la gouvernance locale.

Le PCD 2018-2022 de la commune de Ouri s'articule autour de trois principales parties, qui sont : (i) le résumé de l'étude diagnostique ; (ii) les grandes orientations, la planification et la budgétisation des actions prioritaires de développement ; (iii) le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan

PREMIERE PARTIE/RESUME DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Commune rurale de Ouri est localisée dans la région de la Boucle du Mouhoun, à 30 Km au Nord de Boromo, chef-lieu de la province des Balé. Son territoire est situé entre les coordonnées 2°51' et 3°14' de longitude Ouest et 11°48' et 12°07' de latitude Nord soit une distance de 35 km environ du Nord au Sud et 42 km d'Est en Ouest (cf. carte 1 et 2 ci-dessous).

La commune est limitée par :

- la commune de Tcheriba et de Safané (province du Mouhoun) au Nord ;
- la commune de Zamo (province du Sanguié) à l'Est ;
- la commune de Sibi, de Boromo et de Bagassi (Province des Balé) au Sud ;
- la commune de Pompoi (Province des Balé) à l'Ouest.

Sur le plan de l'organisation administrative, la commune compte dix-neuf (19) villages administratifs.

II. PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN

2.1. Milieu physique

2.1.1 Relief, structure géologique, sol et hydrographie

La commune de Ouri est située sur une pénéplaine dominée par quelques collines disséminées sur le territoire et dont les plus élevées se situent à Ouri (colline de la Vierge Marie) et à Momina. L'altitude la plus élevée atteint 530 m au Nord-Est (Momina). L'altitude moyenne se situe entre 280 à 300 m. Le terroir a une inclinaison générale Nord-Sud.

Sur le plan géologique, le territoire repose sur un socle fait de roches granitiques qui sont donc très anciennes, consolidées et arasées, ce qui explique la platitude du relief.

La lithologie est fortement dominée par les tonalités qui occupent environ 77% de la superficie de la commune et qui se répand dans la partie centrale de la commune. Suivent les granites (15%) dans la partie Est, les schistes (4%) et les basaltes (4%) dans les pointes Est et Ouest (source: BUMIGEB).

Selon les données du BUNASOL, les sols à sesquioxydes et matières organiques sont les plus dominants dans la commune d'Ouri et occupent toute la partie centrale et ouest (93%). Suivent ensuite les sols hydromorphes sur la pointe Est (3%), les sols peu évolués et les sols à mull dans la pointe Ouest avec 2% pour chaque type.

La commune de Ouri est bordée par le fleuve Mouhoun et traversée par un de ses affluents, le Petit Balé :

- le Mouhoun : localisé à l'Est, il coule en permanence du nord vers le sud et constitue pour la Province des Balé, la frontière naturelle avec les provinces du Sanguié et Tuy ;
- le Petit Balé : situé dans la partie Ouest, ce cours d'eau encore appelé aussi le Son est un cours d'eau tertiaire, affluent du grand Balé et qui traverse les Communes de Sibi et Boromo.

2.2. Climat

Au Burkina Faso, l'analyse de la tendance générale de l'évolution des températures moyenne montre une hausse progressive de celles-ci au cours de la période 1961-2000. Cette hausse serait de +0,8°C à l'horizon 2025 et +1,7°C en 2050 (PANA, 2007) dans pratiquement toutes les régions du pays.

Le climat de la commune de Ouri est de type soudano sahélien (nord soudanien) caractérisé par une saison sèche de Novembre à Mai et une saison des pluies de Juin à Octobre avec les maxima de précipitations enregistrés en Juillet et Août.

Selon les données pluviométriques de la ZAT de Boromo, la moyenne pluviométrique de 1994 à 2003 est de 887,42 mm d'eau avec 73 jours de pluie. Le maxima annuel pendant cette période fut de 1068,4 mm en 1994 et le minima de 637,5 mm en 2002 (ZAT Boromo, 2003).

Selon les sources de la Zone Cotonnière de Ouri, la pluviométrie moyenne est de 846,13 mm de pluie avec un nombre de jour de pluie moyen de 50 jours. Le maxima annuel ayant été enregistré en 2010 avec 1094 mm et le minima en 2004 avec 744 mm.

2.3. Végétation et faune

Selon le découpage phytogéographique du Burkina Faso, la commune de Ouri appartient au domaine soudanien avec une végétation à prédominance savane parc, arboré ou arbustif. On rencontre toutefois la forêt galerie le long des cours d'eau.

Cette végétation se dégrade continuellement à cause des feux de brousse tardifs (environ 20 feux recensés par an selon le Service de l'Environnement de Ouri), des défrichements anarchiques et du surpâturage.

Le territoire de la commune de Ouri est en partie occupé par la forêt classée de Nosébou dans les terroirs des villages de Oullo, de Mou et de Séyou. A cela on peut ajouter des plantations d'arbres à Bandiara, Serena, Dablara, Koena, Soubouy, Seyou, une forêt sacrée à Taplara et quelques zones boisées à Koupelo, Mou, Da et Zinakongo.

Ces formations végétales sont constituées de nombreuses espèces utiles à l'activité socio-économiques comme le karité (*Vitellaria paradoxa*), néré (*Parkia biglobosa*), baobab (*Adansonia digitata*) zamné (*Acacia macrostachya*), le caga (*Detarium microcarpum*), etc...

Quant à la faune, elle est constituée de petits gibiers tels que les lièvres, les singes, les perdrix, les pintades, etc. Les effectifs sont en diminution en raison de la déforestation et du braconnage.

2.4. Ressources halieutiques

La commune de Ouri dispose d'un potentiel en ressources halieutiques. Les chapelets de marres développés dans les bas-fonds ainsi que les barrages de Mou, Sanfo et Ouri offrent cette opportunité.

2.2. Milieu humain

Selon les projections de l'INSD¹, la population de la commune de Ouri en 2017 se chiffre à 35 880 habitants, constituée de 17 496 femmes, soit 48,76% et 18 280 hommes, soit 50,95%. Selon ces estimations démographiques et au regard de la superficie estimée dans la carte d'occupation des terres, la commune de Ouri a une densité de 54,21 hts/km².

Selon les tranches d'âges ressorties par cette projection, les enfants scolarisables 0-15 ans, sont de 17 543 personnes, soit environ 49% de la population. Il y a donc un effort particulier à faire pour tenir compte de cette donnée dans la planification des infrastructures éducatives. De plus, dans cette tranche, on compte 6 836 enfants de 0 à 5 ans. Dans la perspective du boom miniers et pour atténuer le travail des enfants dans les sites d'orpaillage, la Commune pourrait déjà mener la réflexion sur la promotion du préscolaire actuellement inexistant dans le système éducatif.

La population à charge, c'est-à-dire les enfants de 0 – 15 ans (48,90%) et les vieux de 64 ans et plus (3,40%) représente 52,3% de la population. En plus des besoins alimentaires, pour les enfants, il est nécessaire d'investir dans l'éducation et la santé et pour les vieux, dans il faut non seulement une prise en charge sanitaire mais aussi une offre de services de l'action sociale. Ce volet de l'action sociale n'est pas très développé dans la commune de Ouri.

La Commune constitue une zone d'accueil de migrants à la recherche surtout de de pâturage. Ce mouvement n'est pas sans conséquence car il occasionne

¹ Projections démographiques des Communes du Burkina Faso de 2007 A 2020. INSD. Mars 2017.

progressivement une pression sur les ressources naturelles, notamment les sols et la végétation.

Tableau 1 : population résidente et tranche d'âge, commune de Ouri-2017

Tranche d'âge	Population résidente 2017					
	Total	%	Hommes	%	Femmes	%
0-15	17 543	48,90	9 418	26,26	8 125	22,64
15-34	10 672	29,74	5 689	15,85	4 983	13,89
35-64	6 444	17,96	2 721	7,58	3 723	10,38
64 et plus	1 221	3,40	555	1,55	666	1,85
Total	35 880	100	18 383	51,24	17 497	48,76

Source : INSD, mars2017

III. LES SECTEURS SOCIAUX

3.1. Education

3.1.1. Education préscolaire

La commune de Ouri ne dispose pas d'établissement préscolaire. Cependant, l'éducation de la petite enfance se révèle être un paravent à plusieurs problèmes de la jeunesse. L'éveil précoce des enfants les prémunit de la délinquance tout en leur assurant des facteurs de réussite scolaire. A moyen terme, la commune de Ouri devrait tendre vers la mise en place en place d'établissement préscolaires.

3.1.2. Enseignement primaire et éducation non-formelle

3.1.2.1. *Situation des écoles et des classes*

La Circonscription de l'Enseignement de Base de Ouri (CEB) a été créée en 2003. Elle comptait alors dix (10) écoles primaires. En 2017, la CEB compte vingt-trois (23) écoles primaires publiques totalisant cent onze (111) classes constituées de

quatre-vingt-seize (96) classes classiques, cinq (5) classes bilingues et dix (10) centres multigrades (CMG). Le tableau n°2 donne un aperçu de la situation des écoles dans la CEB.

Si cette situation semble satisfaisante, il reste que certaines difficultés existent. Il s'agit des classes dont l'état de vétusté fait qu'elle n'offre pas des conditions de sécurité tant pour les élèves que pour les enseignants. Il s'agit des écoles Dah A pour 3 classes, Siou A pour 3 classes Séréna A, 3 classes et Séyou A, 3 classes également. Au total 12 classes nécessitent des réfections appropriées.

En ce qui concerne les salles de classes, certaines écoles qui ne comptent que 3 classes restent à être normalisées à 6 classes. Il s'agit des écoles Dablara, Dah B, Habé, Momina, Oullo B, Sanfo, Séréna B et Siou B. Cette normalisation permettra de résorber les effectifs de plus en plus croissants des élèves tels qu'il ressort des statistiques des cinq dernières années (Cf. tableau n°3, ci-dessous). Par ailleurs, selon la projection 2017 de la population de Ouri faite par l'INSD, les enfants scolarisables au primaire (0-15 ans) en 2017 représente 48,9019% soit 17 543 enfants.

Tableau 2 : Situation des écoles de la CEB de Ouri en 2017

Types	Nombre d'écoles	Nombre de classes			
		Classiques	Bilingues	C.M.G.	Total
Publiques	23	96	05	10	111
Privées	00	00	00	00	00
TOTAL	23	96	05	10	111

Source : CEB, Ouri, septembre 2017.

Tableau 3 : Ecoles primaires publiques de la CEB de Ouri, 2016-2017

Ecoles	Nb de classes	Enseignants		
		H	F	T
Dablara	3	2	1	3
Dah "A"	6	3	4	7
Dah "B"	3	1	2	3
Habé	3	2	1	3

Ecoles	Nb de classes	Enseignants		
		H	F	T
Koéna	6	4	3	7
Koupelo	6	3	3	6
Momina	3	2	1	3
Mou	6	3	3	6
Oullo "A"	7	2	5	7
Oullo "B"	3	1	2	3
Ouri "A"	6	3	5	8
Ouri "B"	6	3	4	7
Ouri "C"	6	3	4	7
Sanfo	3	3	0	3
Sani	5	4	1	5
Séréna "A"	6	5	1	7
Séréna "B"	3	2	1	3
Seyou	5	3	2	5
Siou "A"	6	2	4	6
Siou "B"	3	2	1	3
Soubouy	6	3	3	6
Taplara-Band.	4	1	4	5
Zinakongo	6	3	3	6
TOTAL	111	60	58	118

Source : CEB, Ouri, septembre 2017.

3.1.2.2. Les effectifs

La CEB de Ouri compte au total 128 agents (66 hommes et 62 femmes) dont sept (07) sont commis aux tâches de coordination et d'encadrement pédagogique et cent dix-huit (118) aux tâches d'enseignement. Selon le CCEB de Ouri, la situation du personnel est satisfaisante, car toutes les classes ont été pourvues en enseignants au cours de l'année scolaire 2016-2017. Le tableau n°4 ci-dessous fait état de l'effectif du personnel de la CEB de Ouri

Tableau 4 : Effectif du personnel de la CEB de Ouri, 2016-2017

Emplois	Au bureau			En classe			Ensemble		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
I.E.P.D.	01	00	01				01	00	01
C.P.I.	01	00	01				01	00	01
I.P.	00	00	00	01	01	02	01	01	02
I.C.	04	01	05	36	17	53	40	18	58
I.A.C.	00	00	00	23	40	63	23	40	63
TOTAL	06	01	07	60	58	118	66	59	125

Source : CEB Ouri, 2017

Au niveau des élèves, la CEB a totalisé, pour l'année scolaire 2016-2017, 5 307 élèves au total, composés de 2 903 filles soit 54,70% et 2 404 garçons soit 45,30%. On note, par ailleurs, que ces effectifs ont connu une évolution les cinq dernières années, passant de 4 721 en 2012-2013 à 5 307 en 2016-2017 donnant un nombre moyen de 47,81 élèves par classe. Le plus remarquable, c'est l'évolution continue des effectifs des filles dans la même période qui sont passés de 2 460 à 2 903. Les raisons principales de cette performance au niveau de la scolarisation des filles sont liées à la politique de discrimination positive instituée pour favoriser leur inscription et leur maintien à l'école. Le tableau n°5 donne la situation de l'évolution des effectifs des élèves du primaire de 2012-2013 à 2016-2017. Des effectifs de 2016-2017, on note la présence de nombreux élèves vivant avec un handicap, soit 9 handicapés physiques (5 filles, 4 garçons), 4 handicapés visuels (1 fille et 3 garçons) et 3 handicapés mentaux (1 fille et 3 garçons).

Tableau 5 : Evolution des effectifs des élèves du primaire de 2013 à 2017

Année	Effectifs		
	Total	Filles	Garçons
2016-2017	5702	2599	3103
2015-2016	5010	2660	2350
2014-2015	4830	2548	2282
2013-2014	4853	2531	2322
2012-2013	4721	2460	2261

Source : CEB Ouri, 2017

3.1.2.3. L'hygiène, l'eau potable et l'assainissement dans les écoles primaires

Toutes les écoles de la CEB, à l'exception de celles de Ouri C, Oullo B, Séréna B et Siou B, disposent de latrines. Quant à la disponibilité de l'eau potable, quinze (15) écoles sur les vingt-trois (23) que compte la CEB sont dotées de forages, soit un taux d'accès à l'eau potable de 65,22% dans les écoles, ce qui est relativement satisfaisant ; huit (08) écoles, soit 34,78% n'en disposent pas, à savoir Dablara, Oullo B, Sanfo, Sani, Séréna B, Siou, Taplara et Zinakongo. Lors de la priorisation des actions dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, une attention particulière devrait être accordée à ces écoles. Cependant, aucune de ces écoles ne disposent de lave-mains. Les latrines, tout comme les forages, ont été réalisés avec l'appui de VARENA ASSO. L'absence dans certaines écoles des infrastructures d'hygiènes et d'assainissement, exposent les élèves et les enseignants aux maladies dites des « mains sales » comme les maladies diarrhéiques classées parmi les grandes maladies relevées au niveau des CSPS dans la commune. Le tableau n°6 qui suit donne la situation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement dans la CEB de Ouri.

Tableau 6 : Infrastructures hydrauliques et assainissement, CEB de Ouri, 2016-2017

Ecoles	Types	point d'eau potable	Latrines	Nombre de lave-mains
Dablara	public	0	2	0
Dah «A»	public	1	3	0
Dah public « B »	public	1	1	0
Habé	public	1	1	0
Koéna	public	1	3	0
Koupélo	public	1	2	0
Momina	public	1	3	0
Mou	public	1	2	0
Oullo « A »	public	1	3	0
Oullo « B »	public	0	0	0
Ouri « A »	public	1	4	0
Ouri « B »	public	1	3	0
Ouri « C »	public	1	0	0
Sanfo	public	0	2	0
Sani	Public	0	2	0
Séréna « A »	public	1	3	0
Séréna « B »	public	0	0	0
Séyou	public	1	1	0
Siou « A »	public	1	3	0
Siou « B »	public	0	0	0
Soubouy	public	2	3	0
Taplara-Bandiara	public	0	1	0
zinakongo	Public	0	2	0

Source : CEB Ouri, 2017

3.1.2.4. Situation des abandons scolaires

Au cours des cinq dernières années scolaires, des abandons ont été enregistrés. De 2013 à 2017, on a enregistré au total 1039 abandons scolaires dont 53 filles. Les raisons principales de ces abandons sont multiples. Elles sont liées aux mariages précoces/forcés et des grossesses non désirées (le village de Zinakongo, 5 cas.), aux travaux agricoles (main d'œuvre surtout pour le coton et la garde d'animaux), à l'orpaillage, ou simplement à l'exode rural. Les élèves abandonnent l'école pour des aventures en ville à Boromo et plus loin dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades pour le travail salarié dans les champs. Des actions de sensibilisation sur les mariages précoces/forcés et des grossesses non désirées entre autres devront être prévues dans le plan pour permettre une prise de conscience de l'ensemble de la population et surtout en milieu scolaire.

3.1.2.5. Situation de l'éducation non formelle

En ce qui concerne l'Education non formelle, l'alphabétisation dans la CEB de Ouri a connu une évolution en dents de scie, tant au niveau du nombre de centres ouverts que du nombre d'apprenants. Au niveau des centres d'alphabétisation, on note 15 centres en 2014-2015 pour 436 apprenants (208 hommes et 228 femmes), 06 centres en 2015-2016 pour 275 apprenants (193 hommes, 82 femmes) et 10 centres en 2016-2017 pour 301 apprenants (89 hommes, 212 femmes). Cette situation est présentée dans le tableau n°8. Au regard de ces performances, on constate qu'il y a un très faible engouement pour l'alphabétisation, en raison du manque de professionnalisme des opérateurs d'alpha dans l'encadrement de l'activité. Ce qui a contribué au désengagement progressif des partenaires d'appui.

Tableau 7 : Situation de l'alphabétisation dans la CEB de Ouri, 2015-2017

Année	Nombre de centre	Nombre d'apprenants		
		H	F	T
2014-2015	15	208	228	436
2015-2016	06	193	82	275
2016-017	10	89	2012	301
Total	31	490	522	1012

Source : CEB Ouri, septembre 017

3.1.2.6. Les difficultés rencontrées dans l'éducation primaire.

Les difficultés majeures rencontrées au niveau du primaire sont relatives aux conditions de travail des agents de la CEB.

Au niveau des conditions de travail, les bureaux de la CEB manquent :

- d'énergie
- de matériels informatiques
- et de moyens de déplacement adéquats (motos usagers,)

En termes de besoins, la CEB estime qu'il est nécessaire de :

- étoffer le personnel enseignant pour disposer de plus de suppléants par zone ;
- normaliser les écoles de Dah B, 3 classes, Séréna B 3 classes, Oullo B 3 classes et de siou B, 1 classe ;
- réfectionner les bâtiments défectueux à Dah B, 3 classes, Siou A, 3 classes, Séréna, 3 classes et Seyon, 3 salles ;
- réfectionner des logements d'enseignant à Soubouy, 3 logements, et à Mou, 2 logements ;
- électrifier les bureaux de la CEB et la doter en matériel informatique
- doter la CEB d'une nouvelle moto ;
- construire un centre de lecture et d'animation culturelle.

3.1.3. Enseignement post-primaire et secondaire

La commune de Ouri compte 4 Collèges d'Enseignement Général (CEG) pour le post-primaire et 2 lycées, un lycée public et un lycée privé pour le secondaire.

Les 4 CEG sont installés à Ouri, Dah, Séréna et oullo. Ils ont encadré au cours de l'année scolaire 2016-2017, 1 248 élèves composés de 676 filles, soit 54,17% et 512 garçons, soit 41,03%. Ouverts en 2014-2015, c'est au cours de l'année scolaire 2017-2018 que ces CEG présenteront leurs premiers élèves pour le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), alors que de nombreuses difficultés assaillent l'enseignement post-primaire à Ouri. Ces difficultés sont entre autres :

- le manque de salles de classes. Il est nécessaire de construire de nouveaux bâtiments pour permettre de doubler les salles de classes afin d'éviter des effectifs pléthoriques, chaque CEG étant prévu pour couvrir au moins 5 villages alentours ;
- le manque de bâtiment administratif et de matériels informatiques. L'informatisation des données scolaires devient une nécessité au regard des effectifs et pour un meilleur suivi des effectifs et des performances des établissements.
- le manque de terrain de sport ;
- le manque de cantine scolaire. De nombreux élèves parcourent jusqu'à 10 km pour rejoindre les Collèges. Les cantines scolaires permettront aux élèves, en leur offrant cette alimentation, d'améliorer leurs résultats scolaires.
- le manque de matériel didactique (livres). La création de bibliothèques peut aider les élèves à accéder, en plus des enseignements reçus en classe, à d'autres sources de connaissance.
- Le problème de rivalité : des villages entiers, bassins de recrutement de certains CEG (le CEG de Oullo par exemple est le plus illustratif) refusent d'y envoyer leurs enfants préférant les inscrire ailleurs.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il est installé à Ouri, un lycée public, le Lycée Provincial de Ouri. Il compte 11 classes, 15 professeurs permanents et 3 vacataires.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, le Lycée Provincial a enregistré 635 élèves dont 337 garçons (53,07%) et 298 filles (46,93%). Les résultats scolaires au cours de l'année, à la lumière des moyennes réalisées au niveau national, sont satisfaisants :

- taux de passage en classe supérieure : 70%
- taux de succès au BEPC : 38,72% contre 28% niveau national
- taux de succès au BAC (série A4) : 77,27% contre 24% au niveau national

Cependant, le lycée enregistre malheureusement des cas :

- d'abandons scolaires : 16 cas dont 5 filles et 11 garçons
- de grossesses précoces en milieu scolaire : 27 cas recensés

Le tableau n°9 ci-dessous donne la situation des effectifs des élèves du post-primaire et du secondaire publics dans la commune de Ouri au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Tableau 8 : Post-primaire et Secondaire, Commune de Ouri, 2017

Localisation	Nombre de filles	Nombre de garçons	Total des élèves	Nombre de classes
Dah	158	114	302	4 (2 classes de 6 ^{ième})
Ouri	112	115	227	3 classes
Séréna	295	123	448	4 (2 classes de 6 ^{ième})
Oullo	111	160	271	4
Total CEG	676	512	1 248	
Lycée	298	337	635	11

3.2. Santé

La commune de Ouri dispose de 7 CSPS fonctionnels construits dans les villages de Ouri, Soubouy, séréna, Siou, Oullo, Mou et de Sani et un 8^e en construction dans le village de Dah au service d'une population estimée à 35 880 habitants² en 2017. Selon les normes en matière de santé publique qui préconise 1 CSPS pour 5 000 habitants, la situation des infrastructures sanitaires dans la commune de Ouri est satisfaisante en nombre requis. Elle est de 1 CSPS pour 5 126 habitants.

Cependant quelques difficultés existent. Le CSPS de Ouri et de Sani ne disposent pas de dépôt MEG. Sur le plan du personnel, seuls les CSPS de Ouri et de Siou sont dotés de personnel requis à savoir un Infirmier Diplômés d'Etat (IDE), une Sage-femme, un Agent Itinérant de Santé (AIS) et une Accoucheuse auxiliaire (AA). Les 5 autres fonctionnent avec 2 ou 3 agents. La situation du personnel est donnée dans le tableau..., ci-dessous. En plus de ces insuffisances, la fréquentation des structures est handicapée par les longues distances que doivent encore parcourir les habitants de certains villages (la moyenne de distance à parcourir est de 7 km) et le mauvais état des pistes rurales.

Aussi, les accouchements à domicile sont-ils courants surtout à Ouri. On note, cependant, qu'avec la politique de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et des enfants de moins de 5ans, les consultations prénatales et post-natales sont respectées.

Les principales pathologies dans la commune de Ouri sont le paludisme, première cause de consultation, la pneumonie, la cirrhose de foie et les ascites qui sont causes fréquentes de décès. La cirrhose de foie conséquence des consommations excessives des alcools, est très fréquente chez les jeunes.

L'état délabré de certains CSPS, notamment à Ouri, Séréna et Siou, et le manque d'équipement, ne favorisent pas la délivrance des services de santé de qualité. La

² Projections démographiques des communes du Burkina Faso de 2007 A 2020. INSD. Mars 2017

réfection des bâtiments, en offrant des conditions de travail plus acceptables aux agents, contribuerait à l'amélioration des prises en charges des populations dans ces centres de santé. Par ailleurs, le site³ sur lequel est implanté le CSPS, tellement inventant qu'il est nécessaire de le délocaliser (site) du CSPS

Le très mauvais état de la route R29, reliant Ouri à Boromo ainsi que ceux des pistes internes rendent très difficile l'évacuation des malades vers les centres de santé, des villages vers les CSPS et des CSPS vers les centres de référencement.

Pour améliorer durablement les conditions et permettre la délivrance de service de santé de qualité dans la commune, les actions suivantes doivent être menées :

- la dotation des CSPS en ambulances et d'incinérateurs ;
- la dotation des CSPS d'équipement adéquats (lits, chaises, tables d'accouchement, etc.)
- la construction de salles d'hospitalisation à Séréna et la réfection de celle de Siou en très mauvais état
- la réfection des bâtiments dans les CSPS de Ouri, Séréna et Siou
- l'aménagement des pistes rurales et le bitumage de la R29, Boromo-Safané-Dédougou.
- l'approvisionnement conséquent des dépôts pharmaceutiques des CSPS ;
- La construction et la restauration des logements des agents de santé dans les différents CSPS.

Tableau 9 : Personnel de la santé dans la commune de Ouri, octobre 2017.

	Ouri	Oullo	Mou	Séréna	Siou	Sani	Soubouy
IDE	1	1	0	1	1	1	1
IB	0	0	1	0	1	0	0
Sage-femme	1	0	0	1	1	0	0
A.I.S	2	1	1	1	0	0	1
Accoucheuse brevetée	0	0	0	0	0	1	0

³ Le CSPS de Siou est implanté sur un terrain marécageux, rendant difficile la fréquentation du service en toute saison.

Accoucheuse auxiliaire	0	1	1	0	0	0	0
Total	4	3	3	3	3	2	3

3.3. Eau potable, hygiène et assainissement

3.3.1. L'hygiène et l'assainissement

La commune de Ouri compte 1081 latrines, réalisées avec l'appui de l'Association pour la Valorisation des Ressources Naturelles (VARENA/ASSO). En plus de ces réalisations, l'appui de l'Association a permis à la Commune de réhabiliter 971 autres latrines. Dans ces infrastructures d'assainissement, 32 ouvrages adaptés ont été réalisés et attribués à des personnes vivant avec un handicap physique.

L'effort d'accompagnement et d'information des populations, développé par la commune, toujours grâce à VARENA/ASSO qui a mis à la disposition de la mairie deux agents hygiénistes, a permis une bonne utilisation de ces infrastructures dans le respect des règles d'hygiènes. Dans ce sens, la mairie a signé, avec deux associations locales (une association de jeunes et une association de femmes) œuvrant dans les domaines de l'hygiène et de l'assainissement des conventions, les responsabilisant pour le suivi des activités et la sensibilisation des populations sur l'hygiène et l'assainissement dans la commune. La gestion des latrines, surtout familiales, dans la commune de Ouri est satisfaisante.

Cependant, l'une des grandes faiblesses dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement reste l'absence d'un système de gestion de déchets plastiques et les ordures ménagères dans toute la commune. Déjà à Ouri, le chef-lieu de la commune avec plus d'environ 5 000 habitants⁴, les sachets plastiques commencent à envahir les terrains vagues, les alentours des touffes d'arbres, etc. Il est urgent pour la commune, d'activer le Système d'Aménagement Total par la

⁴ La commune de Ouri comptait 4 513 habitants, selon le Mémoire sur la détermination du nombre de sièges des conseillers municipaux par villages et par secteurs dans le cadre des élections locales du 02 décembre 2012.

Communauté (SATPC), et permettre ainsi de renforcer le dispositif de gestion de l'hygiène et de l'assainissement.

3.3.2. L'approvisionnement en eau potable

La commune de Ouri dispose de plus de 100 forages, un AEPS équipés de 5 bornes fontaines. Pour une population estimée à 35 880 personnes en 2017, il aurait fallu 143 à 144 forages positifs et fonctionnels pour satisfaire les besoins en eau des populations de cette commune. On note, ainsi, un écart d'environ 43 à 44 forages. Par ailleurs, la répartition de ces ouvrages dans les différents villages, laisse apparaître des inégalités. Le chef-lieu de la commune, Ouri, compte à lui seul 20 forages fonctionnels (dont 3 en panne), un AEPS avec 5 bornes fontaines. Avec une population de plus de 4 513, les besoins d'approvisionnement en eau potable sont entièrement couverts. Cependant, sur 20 forages, 3 forages, soit 15% sont en pannes essentiellement dues au manque de suivi consécutif au non recrutement⁵ des opérateurs chargés dudit suivi accompagnement des AUE.

Selon les normes en matière d'eau potable et au regard de l'importance de la population, 9 villages soit 36,84% ont leurs besoins théoriquement satisfaits. Ces huit villages sont : Dablara, Habé, Koupélo, Koéna, Momina, Siou, Soubouy, Taplara et Zinakongo. Parmi ces 9 villages, deux totalisent plus de forage qu'il n'en faut : Habé, Dablara.

Le reste des villages, soit 10 villages, présentent différentes situations :

- 4 villages, Bandara, Da, Ouri et Serena, au regard des normes requises, ont été dotés d'un nombre suffisant de forages. Seulement un certain nombre étant en panne, ces villages reste apparemment déficitaires. Pour ces villages, il est nécessaire que des investigations soient faites pour comprendre les causes réelles des pannes signalées et envisager avec les différentes AUE concernées les solutions qui conviennent.

⁵ Le non recrutement jusque-là des opérateurs est de surtout à la lourdeurs des procédures contractualisation.

- 4 villages présentent une situation de déficit. Cependant, si des pannes de forages n'avaient été enregistrées, la situation aurait été meilleure. Il s'agit des villages de Lasso, Oullo, Sani et Sanfo.
- Seuls 2 villages, Seyou et Mou présentent des situations où le disponible en forage est en deçà des normes requises.

Toute nouvelle réalisation de point d'eau, dans l'une ou l'autre des localités, doit désormais prendre en compte cette situation. Par ailleurs, dans l'analyse des données collectées dans les villages, il ne ressort pas de besoins spécifiques liés à l'approvisionnement en eau potable.

Tableau 10 : Infrastructures d'AEP dans la commune de Ouri

	Village	Population (2012)	Forg. fonct (FF)	Forg. panne	Total/ village	Ratio		% forages en panne	Appréciation
						Ratio	Ecart		
1	Bandara	516	1	1	2	2	-1	50	--
2	Da	1 912	7	1	8	8	-1	12,5	-
3	Dablara	503	4	1	5	2	+2	20	--
4	Habe	709	4	0	4	3	+1	0	++
5	Koena	1 071	4	1	5	4	0	20	--
6	Koupélo	791	3	0	3	3	0	0	++
7	Lasso	1 112	2	1	3	4	-2	33,33	--
8	Momina	507	2	0	2	2	0	0	++
9	Mou	1 200	4	0	4	5	-1	0	++
10	Oullo	2 291	6	1	6	9	-3	14,28	-
11	Ouri	4 513	17	3	20	18	-1	15	--
12	Sanfo	654	2	0	2	3	-1	0	++
13	Sani	1 594	3	1	4	6	-3	25	--
14	Serena	2 306	8	1	9	9	-1	11,11	-
15	Seyou	1 384	4	0	4	6	-2	0	++
16	Siou	2 520	10	0	10	10	0	0	++
17	Soubouy	1 456	6	0	6	6	0	0	++
18	Taplara	382	2	0	2	2	0	0	++

19	Zinakongo	1 384	6	0	6	6	0	0	++
----	-----------	-------	---	---	---	---	---	---	----

Source : Données d'enquête, Septembre 2017.

- Légende de l'appréciation : 0-5 (++) : bonne gestion ; 5-10 (+) passable ; 10-15 (-) : mauvaise gestion ; 15 et plus (--) : très mauvaise gestion.

Les actions envisageables pour améliorer l'accès et la gestion des infrastructures d'eau, d'hygiènes et d'assainissement sont les suivantes :

- réaliser environ des forages positifs et fonctionnels en permanence pour satisfaire les besoins en eau des populations ;
- suivre et réorganiser le fonctionnement des AUE ;
- inciter la mise en place d'un groupe d'artisans -réparateurs bien formés et disponibles ;
- former sensibiliser les acteurs de l'éducation sur la gestion/entretien des latrines dans les écoles ;
- former sensibiliser la population sur la gestion/entretien des latrines dans les écoles ;
- réaliser des latrines familiales ;
- négocier des sites d'entreposage des déchets solides, physiques dans les différents villages.
- mettre en place des bacs à ordures dans les lieux publics (marché, CSPS, CEG, Lycée,...)

3.4. Sport et loisirs

Les activités culturelles et sportives sont peu développées dans la commune de Ouri. Néanmoins des compétitions sportives y sont organisées avec le concours de l'administration communale. A cet effet, la commune dispose d'un terrain de football, d'une maison des jeunes et d'un complexe multimédia. Elle dispose aussi de sa propre équipe de football. L'OSEP Culture est fortement ancré au milieu scolaire. L'existence de masques et la pratique de danses traditionnelles constituent des cadres d'échanges pour la population.

IV. LES SECTEURS DE PRODUCTION

4.1. L'occupation des terres dans la commune de Ouri.

Les terres et, par extension, les ressources qu'elle supporte, constituent la base des différentes productions agro-sylvo-pastorales, ainsi que de toutes les différentes activités socio-économiques. La répartition des différentes unités et leurs proportions permettent de se rendre compte du potentiel et des contraintes de développement sur le territoire.

Selon la BDOT 2012⁶/BDOT2012, le territoire de la Commune de Ouri couvre une superficie estimée à 661,81 km² soit 66 181ha. Sur le plan des ressources végétales et forestières, la commune abrite une forêt classée, la forêt classée⁷ de Nosébou d'une superficie actuellement 11 000 ha, où des activités humaines, notamment les cultures pluviales semblent s'être installées durablement. Par ailleurs, le territoire de la commune est en majorité occupé par des cultures pluviales, des systèmes culturaux et parcellaires complexes et des territoires agricoles avec la présence d'espaces naturels, pour une superficie de près de 40 923 ha soit 61,83%. Cet espace est celui utilisé pour l'agriculture et les activités connexes pour la production des denrées alimentaires et des cultures de rentes. Cet espace offre aussi des opportunités pour l'élevage avec l'exploitation des divers résidus issus de l'agriculture et des espaces interstitiels pour le pâturage. Il offre également aux acteurs économiques locaux, notamment les femmes, des opportunités pour la recherche et la cueillette des produits forestiers non-ligneux, les amandes de karité, les graines de néré, les graines de l'Acacia Macrostachya ou *zamnè*, etc.

Le reste du territoire de la commune est partagé entre les savanes arbustives, les savanes arborées, les forêts claires et les forêts galeries et les territoires agro-sylvo-pastoraux totalisant une superficie de 24 273ha soit 36,68%. Cet espace

⁶ BDOT2012. IGB

⁷ La forêt classée de Nosébou s'étendait au départ sur 25 000ha.

offre aux animaux d'élevage, les pâturages nécessaires, et aux populations les produits forestiers ligneux et non-ligneux.

Par ailleurs, le territoire communal compte 3 plans d'eau à dans les villages de Ouri où la digue de capture de l'eau est actuellement écroulée, de Mou et de Sanfo. Des deux autres, seul le barrage de Mou conserve de l'eau entre deux saisons.

Le territoire de la commune de Ouri dispose encore d'un potentiel de développement agr-sylvo-pastoral considérable. Cependant, on constate, hormis la forêt classée, l'absence de grandes formations forestières, qui semblent faire place aux unités d'exploitation agricoles pluviales.

La situation de l'occupation des terres sur le territoire de la commune de Ouri est donnée par la carte n°1 ci-dessous et les superficies des différentes unités d'occupations d'occupation des terres par le tableau n°11 ci-dessous.

Carte 1 : Carte d'occupation des terres, Commune de Ouri, BNDT2012/BDOT2012

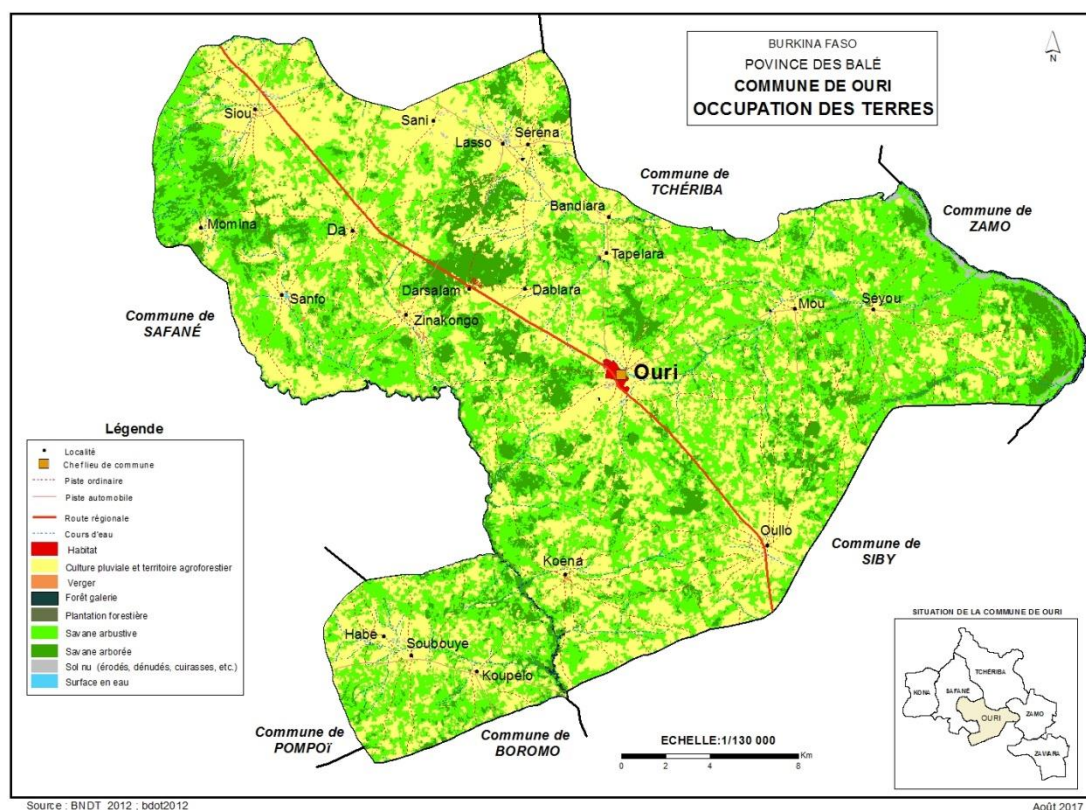


Tableau 11 : Occupation des terres, Commune de Ouri, BNDT 2012

Unité	Superficie en km ²	%	Superficie en ha
Cours d'eau temporaire	0,15	0,02	15
Culture pluviale	305,36	46,14	30 536
Forêt claire	1,52	0,23	152
Forêt galerie	10,07	1,52	1 007
Habitat rural	2,02	0,31	202
Prairie marécageuse	0,03	0,00	0,03
Savane arborée	29,96	4,53	2 996
Savane arbustive	141,40	26,36	14 140
Sol nu	6,03	0,91	603
Système cultural et parcellaire complexe	2,26	0,34	226
Territoire agro-sylvo-pastoral	59,78	9,03	59,78

Territoire agricole avec présence d'espace naturel	101,61	15,35	10 161
Tissu urbain discontinu	0,83	0,13	83
Zone incendiée	0,79	0,12	79
Total	661,81	100,00	66 181

Source : BNDT 2012/IGB

4.2. L'agriculture

La Commune de Ouri peut être qualifiée de zone potentiellement riche pour la production agricole au regard de son environnement agro-climatique favorable.

4.2.1. La disponibilité en terres hautes non aménagées

Dans l'ensemble, la pression foncière n'est pas significative car les terres sont de qualité acceptable. Pour avoir accès aux terres, la demande verbale est généralement faite auprès des chefs de terre ou de village et aux lignages contre un poulet, du dolo à Lasso, Ouri, pour accomplir des rites/sacrifices ; soit gratuitement et sans contrepartie à Séyou, Siou, Soubouy, Bandiara, Dah, Sanfo, Taplara, Momina, Koupélo ou contre 1 poulet et de l'argent à Dablara et à Koéna pour des sacrifices sur le fond de terre.

Cependant pour les migrants allochtones, la cession de terres est orale, informelle (sans accord écrit), révocable et temporaire (prêts) car n'excède pas généralement 2 ou 3 ans. Les types de conflits fonciers courants sont liés aux dégâts de champs et à la contestation de limites. Ils se règlent généralement à l'amiable par l'entremise des chefs et des sages ou à défaut auprès du tribunal départemental. Cette situation pourrait être améliorée par la présence du Service Foncier Rural installé avec l'appui du PACOF/GRN et qui permet aux acteurs du foncier d'établir désormais s'ils le désirent, les actes sur le foncier (APFR, Acte de Conciliation ou Non conciliation, prêts, location ou ventes de terres, etc..) et d'élaborer des chartes foncières sur le foncier et la gestion des ressources naturelles d'utilisation commune

4.2.2. Une disponibilité en bas-fonds aménageables

Dans ce domaine, on recense environ vingt- un (21) sites de bas-fonds non aménagés dans la Commune essentiellement à Koena (02 de 7,5 ha et 40 ha), à Dablara (01 de 40 ha), à Sani 15ha, à Soubouy (01 de 6ha) , à Seyou (02 de 20 ha et 30 ha), à Siou (02 de 40 ha et 10 ha), à Mou (01 de 06 ha), à Momina (01 de 15 ha), à Oullo (01 de 15 ha), à Habé (01 de 15 ha), à Koupélo (02 de 25 ha et 20 ha), Zinakongo (02 de 30 ha et 20 ha), Ouri (03 de 40 ha,15 ha et 40 ha), soit un total de 652 ha.

De ce potentiel aménageable, seuls 70 ha ont été aménagés à Ouri (travaux inachevés), 50 ha à Zinakongo (non encore exploité), 15 ha à Sani, 12,5 ha à Koéna et 15 ha à Oullo, donnant un total 162,5 ha aménagés soit 24,92% du potentiel aménageable. Il reste donc un effort à faire pour valoriser tout le potentiel de bas-fond aménageable dans la Commune et accompagner les producteurs à optimiser les superficies déjà aménagées.

Tableau 12 : Potentiel de bas-fonds aménageable, Commune de Ouri.

Village	Potentiel de bas_fonds (ha)	Superficie aménagées (ha)	Observations
Dablara	40	0	
Habé	15	0	
Koéna	55	12,5	
Koupélo	70	0	
Momina	15	0	
Mou	6	0	
Oullo	15	15	
Ouri	175	70	Inachevés, Digue de retenue d'eau cassée
Sanfo	50	25	
Sani	15	15	
Seyou	70	0	
Siou	90	0	
Soubouy	6	0	

Zinakongo	80	50	
Total	652	162.5	

4.2.3. Le niveau de mécanisation et d'utilisation d'intrants agricoles

Les agriculteurs utilisent sont essentiellement la charrue, la houe manga, les buteurs, les charrettes pour la majorité des ménages mais aussi les tracteurs et les semoirs depuis quelques décennies pour certaines exploitations agricoles de taille moyenne

Concernant les semences améliorées, il n'y a pas de producteurs semenciers dans la Commune (à vérifier lors de la restitution) et c'est les services techniques qui fournissent les semences de maïs, le mil, le sésame, l'arachide, le niébé et la SOFITEX qui lui fournit les semences de coton et les produits de traitement phytosanitaires. Les quantités fournies étant généralement insuffisantes, les producteurs se tournent vers le marché noir où ils s'approvisionnent en produits qui ne sont pas homologués avec tous les risques possible sur les plantes, les hommes et les animaux.

4.2.4. Le niveau de productivité et de la production de spéculations agricoles

La production est essentiellement centrée sur le coton, le sésame, l'arachide, le maïs, le sorgho, le niébé, le petit mil. En raison des conditions agro climatiques, des techniques d'exploitation et de la qualité des intrants utilisés, les rendements moyens à l'hectare se présentent ainsi : maïs 2,5 T/ha; mil 0,5 T/ha; niébé 0,6 T/ha; sorgho 0,6T/ha, arachide 0,8 T/ha; sésame 0,6 T/ha ; coton 1,05T/ha; riz 2 T/ha

Concernant le niveau de production agricole annuel, les statistiques fournies par la Direction Provinciale des Balé donnent les tendances regroupées dans le tableau ci-après.

Tableau 13 : Productions agricoles dans la commune de Ouri, de 2012 à 2016

Spéculations agricoles	Production (tonnes)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Sorgho	42260,31	45018	43129	26123	56871
Mais	77.308,73	129.665,85	136863,84	41905,5	80510
Riz	7256,7	16335	14765	3533	4129
Niébé	2635	4888	4276,35	4081,7	4789
Oignon	250	2200	4440	621,25	2260
Sésame	1173	1025,2	1054,20	9924	1 173
Tomate	2040	1440	5835	3835,4	4580
Coton	-	51 052,1	135 389,1	39 811,76	12 800
Spéculations agricoles	Consommation (tonnes)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Sorgho	28173,54	30012	28752	13061,5	42653,25
Mais	38654,36	86443,39	114053,2	27937	60382,5
Riz	4837	8167,5	11073,75	2355	2064,5
Niébé	1756	3258	3848,71	2721	3193
Oignon	50	734	555	207,08	753
Sésame	117,3	102	351,4	3308	475
Tomate	408	480	729,4	1278,5	1527
Coton	-	-	-	-	-
Spéculations agricoles	Commercialisation (tonnes)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Sorgho	14086,77	11006	14377	13061,5	14217,75
Mais	38654,37	43221,95	22810,64	13968,5	20127,5
Riz	2419,7	8167,5	3691,21	1178	2064,5
Niébé	879	1630	427,64	1360,7	1596
Oignon	200	1466	3885	414,17	1507
Sésame	1055,7	923,2	7048	6616	949
Tomate	1632	960	5105,6	2556,9	3053
Coton	73 842,35	51 052,1	135 389,1	39811,76	75054

Source : DPAAH des Balé de 2012-2016.

4.2.5. Les contraintes particulières de l'agriculture

L'agriculture rencontre de nombreuses difficultés dans la commune. Les principales sont :

- la mauvaise qualité des intrants (semences et pesticides) : en effet, de nombreux ménages n'ont pas accès aux intrants et pesticides de qualité car ils ont recours à des produits non certifiés. Cette situation combinée à des semences de faible performance ne permet pas souvent d'atteindre la production quantitative et qualitative escomptée par les ménages
- la mise en valeur insuffisante des bas-fonds aménagés : souvent le statut foncier de certains bas-fond n'est pas suffisamment clarifié si bien que certains hésitent à venir l'exploiter après aménagement comme c'est le cas du jardin de l'OCADES à Ouri-centre ;
- la trop grande importance accordée à la culture du coton : dans certaines exploitations, la culture du coton a pris une grande ampleur. En année de mauvaise campagne cotonnière, il se crée un déséquilibre économique qui compromet la qualité de l'alimentation de la population.
- les changements climatiques : les effets du changement climatique sont de plus pesants dans le cycle des cultures de cette zone ;
- la multiplication des conflits dans l'usage commun de l'espace rural : conflits sur les limites des champs (à Bandiara, Momina et Sanfo), entre agriculteurs/éleveurs liés aux dégâts de champs dans tous les villages, entre agriculteurs/éleveurs liés à l'obstruction de la piste à bétail (à Koena, Séréna, Dablara, Dah, Siou, Soubouy). Ceci nécessite une réflexion approfondie pour ne pas plomber à long terme toutes activités agropastorales dans la Commune.
- la dégradation continue des sols et du couvert végétale : Ceci a contraint certains producteurs à adopter les techniques de cordons pierreux (à Dablara, Lasso, Bandiara, Dah, Sanfo, et Zinakongo, Momina) et la réalisation des bandes enherbées (à Soubouy et Lasso) ;

4.2.6. Les Actions prioritaires en matière d'agriculture

Il est certain que Ouri appartient à une zone favorable à l'agriculture mais il faut trouver dans le moyen et court terme des appuis pour certains aspects de l'agriculture locale. Il s'agit de :

- l'appui de l'Etat pour assainir la gestion des organisations de producteurs et mieux aborder la transition vers les sociétés coopératives (OHADA)
- la réalisation de retenues d'eau pour une diversification des produits de contre-saison ;
- délimitation des espaces de pâture pour éviter les conflits avec les éleveurs...
- le renforcement des capacités en techniques de production de la fumure organique.
- la sécurisation des terres rurales à travers la délivrance des APFR pour ceux qui le désirent et peuvent supporter le coût de la procédure
- l'opérationnalisation des Commissions Foncières Villageoises et des Commissions de Conciliation Foncière Villageoises;
- l'élaboration des chartes foncières locales pour parvenir à des consensus autour de l'exploitation des ressources naturelles ;
- mener une étude de faisabilité de la réhabilitation de la digue du périmètre maraicher de Ouri (réhabilitation périmètre aménagé de Ouri).

4.3. La production animale

La commune d'Ouri compte un important cheptel, comme l'illustre le tableau n°15 ci-dessous. Il représente, en 2017, 12,53% du cheptel de la Province des Balé. Les statistiques révèlent une production croissante de 2011 à 2017 tant en ce qui concerne les bovins (de 8595 en 2011 à 9 679 en 2017, soit 12,16%), des ovins (de 11 826 à 14 121, soit 19,41%) et surtout des caprins (15799 à 18 865, soit 19,41%). Cela représente un potentiel économique énorme pour la commune. Cette performance s'explique par un facteur majeur. La carte

d'occupation des terres, réalisées à partir de la BNDT 2012/BDOT 2012, révèle un potentiel en pâturage encore important sur le territoire de la commune.

Cependant, l'insuffisance des plans d'eau et des forages pastoraux et le manque de zone de pâture clairement définie et l'obstruction des pistes à bétail rendent difficile les conditions de l'élevage dans la commune. Les éleveurs exploitent les plans d'eau dans le village de Mou, de Sanfo et de Ouri, les chapelets de marres sur l'affluent du fleuve Mouhoun, *Petit-Balé* et 2 forages pastoraux installés à Zinakongo et Habé. La réhabilitation du barrage de Mou et la création de deux zones de pâtures à Siou et à Momina ainsi que la réhabilitation des pistes à bétail à Sani et à Koéna sont autant de réalisations qui permettront d'améliorer les conditions d'élevage dans la commune. Une autre alternative est de permettre la création de zone de pâtures, après négociation, dans chaque village où les campements d'éleveurs sont installés ; on dénombre 16 campements d'éleveurs installés sur le territoire de la commune.

Malgré cet important potentiel, sauf de savoir que le cheptel est une source de revenus pour les producteurs et qu'il contribue par la production de la fumure organique à améliorer la production agricole, l'impact économique de l'élevage reste difficile à mesurer. En dehors des campagnes de vaccination qui permettent aux services de l'élevage de recouvrer les recettes liées à ces activités et d'estimer les effectifs, l'inexistence de marchés à bétail dans la commune favorise l'évasion des ressources propres qui auraient dues être collectées au profit du budget de la mairie. Les ventes de bétail, les bovins et les petits ruminants, se font directement dans les campements d'éleveurs ou aux abords des lieux de parages des animaux. L'aménagement de marchés à bétail avec quai d'embarquement notamment à Ouri, où il existe le seul marché de la commune, et à Siou, grand centre d'élevage de la commune, favorisera l'organisation du commerce du bétail et impactera sur la contribution de l'élevage au développement de la commune. Ces deux bourgades sont situées sur la R29, faisant la jonction avec la RN1, Ouaga-Bobo qui se prolonge vers la

frontière de la Cote d'Ivoire et la RN14, Koudougou-Dédougou qui permet également la jonction avec Bobo-Dioulasso.

Tableau 14 : Evolution des effectifs du cheptel, Commune de Ouri, 2011 à 2017

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	volailles
2011	8 595	11 826	15 799	8 148	2 619	78 599
2012	8 767	12 181	16 273	8 311	2 671	80 957
2013	8 942	12 546	16 761	8 477	2 725	83 385
2014	9 121	12 922	17 264	8 647	2 779	85 887
2015	9 303	13 310	17 782	8 819	2 835	88 464
2016	9 489	13 709	18 315	8 996	2 891	91 118
2017	9 679	14 121	18 865	8 175	2 949	93 851

Source : DPRAH, Balé

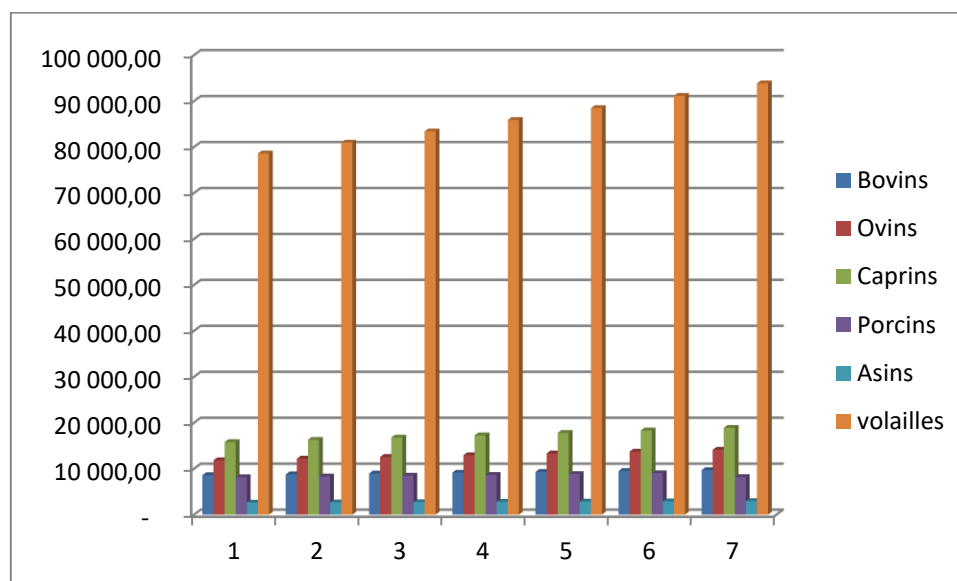


Figure 1 : Histogramme de l'évolution des effectifs du cheptel, Ouri de 2011 à 2017

Tableau 15 : Estimation des retombées financières sur la base des mercuriales de vente des animaux dans la zone.

	Quantité	Mercuriale ⁸	Montant	Observation
Bovins	100	250 000	25 000 000	
Ovin	100	50 000	5 000 000	
Caprin	100	50 000	5 000 000	
Total	-	-	35 000 000	

4.4. La production forestière

4.4.1. Potentiel en ressources forestières

La Commune de Ouri est encore relativement bien dotée en ressources naturelles de qualité acceptable. On note :

- l'existence de quelques petites forêts galeries le long des cours d'eau traversant la Commune de Ouri,
- l'existence de forêts classées de Nosebou et de Mou avec une diversité floristique relativement importante.
- l'existence de 57 bosquets sacrés, 1 forêt communale et de forêts villageoises. De taille moyenne variant de moins d'un (1) ha à 45 hectares, ces forêts et bosquets sont aussi des lieux de conservation d'une diversité floristique et constitue aussi des zones de replis pour la petite faune et la faune aviaire. Le tableau ci-dessous donne la situation des bois sacrés, des forêts ainsi que des bosquets dans les différents villages.
- l'existence d'une petite faune avec 27 espèces fauniques existantes (Cf. Etude EIES de la mine de Karamoko, Avril 2014). Pour son exploitation, seulement deux chasseurs se sont déclarés, les autres étant considérant comme des clandestins (braconniers) ;
- l'existence de certains cours d'eau ou plan d'eau où l'activité piscicole est possible, notamment dans quelques cours d'eau pérennes affluents du Fleuve Mouhoun, dans le barrage de Mou, et au site RAMSAR sur le terroir

⁸ Les prix sont issus des estimations fournies par le chef DPRA, à Boromo

de Seyou. La pêche permettait de sortir environ 40 kg de poisson par jour (source PCD 2014-2018) mais aujourd'hui, elle est devenue simplement une activité de subsistance

- le prélèvement de petites quantités de bois pour la consommation familiale. Les prélèvements avec autorisation préalable ont été enregistrés pour 2017 pour 23,5 stères enregistrés. On note l'existence de GGF pour aider à la gestion de certaines forêts dans la Commune.
- l'existence de pépinières : il est répertorié trois (3) pépinières privées qui ont produit en 2017 environ 3 000 plants dont la plus grande partie est absorbée par les commandes des projets comme le Projet d'Investissement Forestier. Le revenu moyen annuel par pépiniériste est de 300. 000 f CFA
- l'existence de nombreux vergers dans plusieurs villages même si certaines espèces comme le manguier ont subi une épidémie sévère cette année.
- les opérations de reboisement qui sont généralement appuyées par les Projets. L'opération de 2017 a permis de reboiser 15 ha environ. Généralement, le taux de réussite des plantations est de l'ordre de 50% (Service Environnement de Ouri, 2015)

Tableau 16 : Situation des bois et basquets villageois, Commune de Ouri, 2017

Villages	forêt communale (ha)	bosquet villageois (ha)	bois sacrés (nombre)
Bandiara			5
Dablara			2
Dah			1
Habé		2	1
Koena,			5
Koupélo			2
Lasso			2
Momina			2
Mou			3
Oullo			7
Ouri			8
Sanfo			1
Sani			1

Serena,	45		1
Seyou			4
Siou		40	1
Soubouy			3
Taplara			2
Zinakongo		3	
Total	45	45	51

4.4.2. L'exploitation des produits forestiers ligneux

L'exploitation forestière des ligneux se fait essentiellement sous forme de charbon de bois. Pour ce faire, on dénombre 10 groupements de producteurs répartis dans plusieurs localités comme à Ouri (groupement féminin de 13 personnes) mais aussi à Zinakongo, Dablara, Ouri, Koéna, Habé, Koupélo.

La production globale annuelle de charbon pour l'ensemble de la Commune s'élèverait à 3.000 quintaux de charbon et est écoulé essentiellement vers les villes de Ouaga, Bobo, Koudougou (Source : Service de l'Environnement Ouri). Pour avoir une idée de l'impact de l'activité sur la flore, le Service de l'Environnement de Ouri estime qu'un stère de bois est nécessaire pour obtenir un (1) sac de 120 kg de charbon.

4.4.3. Les Produits Forestiers Non Ligneux

Pour les produits forestiers non ligneux, il existe également des groupements, essentiellement des groupements féminins, créés à cet effet dans plusieurs villages, comme par exemple, le Groupement féminin GNINDOMOU « Solidarité » de Ouri composé de 20 membres et qui travaille sur le soubala et le beurre de Karité. Il y a également l'exploitation du miel par les ruches kenyanes à Oullo et Séréna avec des productions de 800 litres de miel en 2015 et 910 litres en 2016. Les quantités produites sont plus vendues que consommées (soit 700 litres en 2015 et 80 litres en 2016).

4.4.4. Les contraintes pour l'environnement

Parmi les facteurs qui menacent l'environnement dans la Commune, il y a :

- l'extension des défrichements incontrôlée des champs ;
- les feux de brousse (20 feux de brousse d'ampleur moyenne en 2017 selon le Service Forestier),
- l'épidémie de manguiers qui a décimé de nombreux pieds en 2017-2017 ;
- les contraintes foncières pour les opérations de reboisement ;
- l'exploitation clandestine des ressources fauniques

4.4.5. Les actions possibles pour préserver et renforcer l'environnement

Pour contribuer à améliorer la situation de l'environnement dans la Commune, les acteurs retiennent :

- les opérations de reboisement ;
- la valorisation des bosquets sacrés et des forêts villageoises comme lieux de conservation et de zones de replis pour la petite faune. Ces entités pourraient être délimitées au GPS et intégrées à la carte de la Commune) ;
- l'élaboration de chartes foncières locales permettant à la Commune de classer les bosquets sacrés et les forêts villageoises à travers la prise d'un arrêté communal,
- les reboisements d'appoint pour renforcer les bosquets sacrés et les forêts villageoises ;
- les actions d'éducation environnementale, notamment les bosquets scolaires protégés par grillage ;
- les formations des groupements sur l'exploitation des produits forestiers non-ligneux pour optimiser l'exploitation de ces ressources naturelles

V. SECTEUR DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

5.1. Le Transport

Les principaux axes routiers qui desservent la Commune de Ouri sont :

- la Route Régionale R29, Boromo-Lanfièra
- les pistes rurales internes :
 - Ouri-Séréna - R29
 - Ouri-Mou-Seyou
 - Ouri-Koéna-Koupélo

Les villages plus enclavés sont Koéna, Bandiara, Séréna, Momina, Habé. Pour cet ensemble de localités, il est indispensable de réaliser de petits ouvrages de franchissement afin que les populations puissent avoir accès à tout moment, ne serait-ce qu'à mobylette et charrette, aux formations sanitaires (Soubouy par exemple). En effet, il semble que cet enclavement explique en partie les nombreux cas d'accouchements à domicile pendant la saison pluvieuse. Les ouvrages de franchissement proposés sont situés sur les axes:

- Ouri-Koéna-Koupélo : 18
- Ouri-Mou-Seyou : 15
- Ouri-Séréna-R29 :19
- Dah-Sanfo-Momina : 15
- Badira-Taplara (

Par ailleurs, à l'intérieur du centre loti de Ouri, il n'existe pas d'aire de stationnement ou de gare routière. Dans le plan de lotissement de 2012, il semble qu'un espace avait été réservé pour la gare routière mais il n'y a pas eu de réalisation physique. Cette infrastructure est indispensable pour éviter le stationnement désordonné au centre de la ville et permettre à la commune de récupérer les taxes y relatives.

5.2. Culture et tourisme

5.2.1. Culture.

Sur le plan culturel, il existe de nombreux évènements culturels qui rythment la vie des populations dans la commune de Ouri. Les principales manifestations sont :

- le festival des masques, dont l'aura va au-delà de la commune et connaît la participation des ressortissants et de leurs amis venant de Boromo, de Bobo-Dioulasso, de Ouagadougou, de Dédougou, etc. Des amis français de la commune viennent participer à cette manifestation des masques tous les 2 ans.
- la danse des masques et les danses ordinaires qui se font lors des évènements sociaux (mariages, funérailles, baptême, grandes rencontres, messes d'action de grâce) sur invitation ;
- la lutte traditionnelle qui se fait avant les récoltes dans certains villages ;
- les danses traditionnelles telles que le dalo, danse des jeunes gens ; le golè, danses des femmes ; le *numbélé*, danse des musiciens ; le *koutigri*, une danse populaire pour tout le monde, le *mèlè*, danse des jeunes filles qui se fait lors des évènements sociaux.

Ces manifestations culturelles participent aux loisirs de la population et contribuent fortement au renforcement des liens familiaux et fraternels et atténuent les conflits. Elles offrent des moments d'occupation pour les pratiquants, et favorisent la transmission des savoirs culturels de génération en génération. Elles sont également des occasions de se faire des revenus pour ceux et celles qui sont actifs dans les activités d'économies locales (commerce, artisanat, les produits issus de la transformation des PFNL, ...) et qui offrent des services aux différents participants.

Pour un meilleur rayonnement de ces manifestations culturelles, il est nécessaire que la commune puisse accompagner les promoteurs par l'encadrement et la formation, afin que les prestations soient mieux exécutées.

Pour ce faire il est nécessaire que l'activité culturelle soit réorganisée et relancée au niveau communal.

5.2.2. Tourisme

En ce qui concerne le tourisme, tout comme les manifestations culturelles évoquées plus haut qui offrent un potentiel touristique, il existe de nombreux sites qui peuvent être valorisés à des buts touristiques. Il existe ainsi, sur le territoire communal ::

- une forge ancestrale, séculaire à Ouri qui attire de nombreux visiteurs. L'accès à ce site peut être mieux organisé.
- un atelier de sculpture et de un musée d'objet d'art ;
- une pierre sacrée (nanbine) qui appel des visiteurs ;
- le grand baobab (Baniebon) de Ouri ;
- la grotte de Oullo ;
- la chaine sacrée de Siou (Zokosso) ;
- la forêt Sanfiorè dans le village de Taplara ;
- le puit des peulh (Flocoaré) à Dah qui qui aurait une vocation à trancher sur les paternités contestées;
- la colline de Momima ;

L'accès à ces sites est gratuit, après autorisation des anciens mais avec l'accompagnement des guides. Tout comme au niveau de la forge ancestrale, l'accès à ces sites peut être renégocié et réorganisé en collaboration avec les décideurs concernés. De fait, ces sites peuvent faire l'objet d'une meilleure protection et valorisation par l'organisation des récits et l'aménagement si nécessaire pour accueillir les visiteurs. Cela requiert de la mairie de relancer l'activité culturelle dans la commune en procédant, avec les forces vives de la collectivité, des jeunes et des femmes et des tenant des pouvoirs traditionnels, à une réflexion approfondie sur la question.

5.2.3. Hôtellerie.

En dehors du Presbytère qui offre 3 chambres et du centre des Sœurs de l'Immaculée Conception qui a une capacité d'une dizaine de chambre au chef-lieu, la commune ne dispose pas de lieu d'hébergement pour accueillir un grand nombre de personnes étrangères. La Commune pourrait envisager la construction d'une auberge communale dans le cadre d'une relance des activités culturelles. Cependant, la commune de Boromo, le chef-lieu de la Province, situé à 30 km où il existe des centres d'accueil et d'hébergement, est aussi un atout pour la commune d'Ouri.

5.3. Communication

La Commune ne dispose pas de radio locale et la Radio Nationale ne couvre pas la zone. C'est grâce à la radio « Voix des Balé » et la Télévision nationale, que la population est informée de l'actualité locale, nationale et internationale. Par ailleurs, la Commune est entièrement couverte par les trois compagnies de téléphonie mobile (TELMOB, TELECEL et ORANGE).

La communication interne entre acteurs locaux de la Commune se fait par les crieurs publics, les affiches. Cette communication est à améliorer pour conforter davantage la confiance existante, favoriser la transparence et favoriser l'adhésion du plus grand nombre aux projets de la commune. Dans cette dynamique, il est aussi utile de tenir des sessions du Conseil Municipal délocalisées dans certains villages qui disposent d'infrastructures à même d'abriter les dites sessions et permettre aux populations environnantes de venir s'informer sur le fonctionnement du Conseil Communal, les difficultés et les résultats obtenus.

5.4. Energie

En dehors du feu de bois largement utilisé par les ménages, il y a la présence de la SONABEL (**nombre d'abonnés inconnus et à rechercher à Boromo**). L'énergie solaire entre progressivement dans la vie courante des ménages dans les bourgades et dans les villages reculés mais la grosse contrainte est l'absence de

personnes suffisamment qualifiées pour assurer un minimum d'entretien. Ceci offre un créneau porteur pour des jeunes qui voudraient bien se former dans le domaine du solaire pour gérer ce parc d'appareil solaire de plus en plus important.

5.5. Mines et carrières

Pour le moment l'activité minière est marginale dans la Commune. On compte seulement un site d'orpaillage de petite taille dans le village de Momina. Son impact sur l'environnement n'est pas encore significatif.

Cependant, une partie de la Commune, la zone de Momina, qui fait partie d'une zone d'exploration minière de la SEMAFO fait l'objet des études d'impact environnementales et sociales. Les résultats des explorations, s'ils sont positifs, pourraient changer considérablement le contexte économique et social de la Commune grâce aux retombées financières prévues par le nouveau code minier et particulièrement le Fond Minier. En attendant, cette Commune faisant partie d'une Région abritant déjà des industries minières aura sa part de retombées financières pour les prochaines années.

Dans le domaine des carrières, il existe 6 sites d'exploitation de la latérite sous forme de briques de construction (pierre taillée) à Sanfo, Siou, Séréna, Dah, Ouri et à Momina. Cette activité mobilise au moins 15 exploitants par sites avec une estimation de 500 briques taillées par exploitant dans le mois. En raison de 75FCFA l'unité, les carrières de pierres taillées peuvent générer plus de 40 500 000 FCFA de revenus brut. Une taxe de 20 000FCFA par exploitant fixée par la commune n'est cependant pas appliquée.

Pour permettre à ces opérateurs de participer au développement de la commune, il est nécessaire que la commune veille à un meilleur recouvrement des taxes fixées à cet effet et qui peinent à être recouvré. La commune pourrait étudier, en collaboration avec les exploitants, les propriétaires terriens, les CVD, les conseillers villageois et le Percepteur, les facilités pour le recouvrement de ces recettes au profit du budget communal.

Par ailleurs, un appui aux exploitants dans la formation et l'organisation de l'exploitation, ainsi que dans la recherche de débouchés pour la commercialisation des briques produites est nécessaire. Cela permettrait aux exploitants de moderniser la production et surtout de mener leurs activités tout en préservant l'environnement.

VI. LES ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES.

6.1. L'artisanat

Dans la commune de Ouri, l'artisanat d'art est une des activités économiques menées par les populations. Il s'agit principalement de la forge et de la sculpture.

La forge occupe de nombreux jeunes, notamment les forgerons, dans la fabrication d'outils agricoles que sont : les pioches, les dabas, les houes, les pièces de rechange pour les charrues et les charrettes, etc. qui sont mis sur les marchés à Ouri, Sibi et à Boromo. L'apport économique de cette activité est difficile à estimer, car l'organisation de la production se fait dans un cadre clanique, communautaire empreinte du sceau des us et des coutumes.

La sculpture quant à elle, produit des têtes de masques de rituel et d'exposition ainsi que des objets d'art. Les masques rituels sont toujours confectionnés après une demande de personnes initiées et leur fabrication suivent un processus purement traditionnel et coutumier.

Les masques d'exposition et d'autres objets d'art, sont destinés à la participation du groupe aux différentes manifestations culturelles comme le SIAO où ils ont obtenu des prix. La fabrication et la vente d'objet d'arts peuvent rapporter, au chef de ménage, un revenu annuel d'au moins 500 000FCFA.

Au regard des conditions dans lesquelles ces activités économiques locales se mènent, on peut conclure qu'elles contribuent à l'épanouissement des personnes concernées. Leur impact économique sur le développement de la

commune reste difficile à mesurer. Cependant, la construction et l'équipement d'un atelier de formation en métallurgie et en sculpture permettront une meilleure maîtrise des activités et une meilleure insertion des acteurs dans le tissu économique de la commune.

Par ailleurs, les activités de sculpture des masques et des objets ont un impact environnemental considérable. L'espèce indiquée pour cette activité, le *Bombax costatum* (kapokier) est menacée de disparition. Un accompagnement par la commune et le service de l'environnement est bien nécessaire pour permettre aux intéressés de contribuer à la régénération de l'espèce, en leur octroyant un espace de conservation à cet effet.

Les actions d'appui nécessaires aux artisans envisageables sont :

- la construction et l'équipement d'un atelier de formation en métallurgie, sculpture, poterie et la formation des artisans aux différents métiers exercés ;
- l'octroi et l'accompagnement des artisans à entretenir un espace de conservation suffisante en vue de contribuer à la survie de la matière première des masques et des objets qu'est le kapokier.

6.2. Les activités de commerce

Les activités de commerces concernent les ventes de céréales, des cycles et cyclomoteurs et d'articles divers manufacturés. La commune de Ouri compte 33 unités de commerce à travers lesquelles ce secteur contribue au développement communal par les taxes payées à la mairie.

Dans l'ensemble, le corps des commerçants souhaitent avoir un retour sur l'utilisation faite de ces taxes collectées et surtout de connaître la part réservée aux infrastructures marchandes. C'est dire toute l'importance du devoir de redevabilité qui incombe à l'exécutif communal vis-à-vis des populations qui nourrissent beaucoup d'attentes. Par ailleurs le groupement des commerçants dit être prêt pour appuyer la mairie dans la collecte des frais de location des

boutiques louées par la mairie. Il suffirait, pour cela, qu'un cadre de dialogue puisse permettre des échanges pour se comprendre sur les modalités concrètes.

Au titre des difficultés les commerçants déplorent le faible pouvoir d'achat de la population malgré les énormes opportunités économiques qui existent dans la commune et comme principale doléance des commerçants est que la mairie les appuie à avoir une facilité d'accès aux micro-crédits.

6.3. La transformation et la vente des produits forestiers non-ligneux.

Ce volet des activités économiques locales regroupe plusieurs produits qui sont :

- la collecte, le stockage et le commerce des amandes de karité.
- la transformation des amandes de karité et le commerce du beurre de karité
- la transformation des graines de néré et la vente du *soumbala*
- la production de l'huile de neem
- la collecte et la vente du miel

Dans ce volet, les femmes sont les principales actrices. Grâce à l'expertise locale, près de 90 femmes ont bénéficié des formations dans ces différentes activités. Cependant, très peu de femmes se consacrent de manière professionnelle, dans les activités économiques de transformation et de vente des produits forestiers non-ligneux. Parmi les 90 femmes formées, seules quelques-unes d'entre elles, 3 femmes à Ouri, 2 à Dablara et 1 à Oullo, exercent réellement l'activité. Le marché, pourtant, existe, tant au niveau local, le marché de Ouri, qu'au niveau provincial à Boromo. Au niveau national, certaines d'entre elles ont pu nouer des relations avec d'autres femmes actrices économiques par qui leurs produits sont écoulés à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Autres PFNL:

- Feuilles de baobab :
 - à l'état frais : 2000FCFA/sac de 100kg

- transformé en poudre de feuille de baobab : 750 à 1000 FCFA/plat
- Fruits de lianes et de baobab: un grand potentiel existe mais il est très peu exploités ;
- Les graines de *l'Acacia Macrostachya*, connu sous le nom de « zamnè » ou « kari » en langue moré : il y a un très grand potentiel mais les graines ne sont pas consommées au niveau local. Le zamnè est une grande opportunité dont le marché est porteur dans certaines grandes villes comme Koudougou et Ouagadougou. Il reste à mettre en relation les groupements de femmes à Ouri avec les restaurateurs et services traiteurs d.

Pour améliorer les performances des femmes actrices économiques locales, il est nécessaire de :

- organiser, en collaboration avec la Coordination communale des femmes, un mécanisme de suivi des femmes formées, en intégrant des rencontres périodiques d'échanges
- faciliter l'accès à des fonds de démarrage. Cette expérience a déjà été tentée avec le FAARF, mais les difficultés de gestion, ont contraint l'institution à se retirer. Il serait alors intéressant, toujours en collaboration avec la Coordination communale des femmes, de faire l'évaluation de cette expérience, de tirer les leçons qui s'imposent et s'accorder sur un mécanisme participatif de gestion et de suivi des fonds qui viendraient à être alloués aux femmes pour leurs activités.
- mettre en place des unités de transformation des produits forestiers non-ligneux
- construire et équiper un centre de formation aux métiers des femmes
- aménager des bas-fonds au profit des femmes et des jeunes, le bas-fond de Danabon par exemple, semble propice à ce projet.

Figure 2 : Fiche d'activité d'un groupement féminin centré sur l'exploitation des PFNL

Fiche d'activité d'un Groupement centré sur l'exploitation des PFNL

Nom du Groupement : Groupement GNINDOMOU « Solidarité » de Ouri

Représentante : Mme Yaro Sabine, Tel : 67 57 00 16).

Nombre de membre : 20 membres. Le groupement compte deux (2) membres lettrés capables de suivre des formations et de consigner les données de gestion financière (niveau 3^{ème} du CEG) :

Domaine d'activité : transformation de PFNL

Activités principales :

- transformation de graines de néré en soumbala. Chaque membre peut transformer 5 sacs de 100 kg de graine de néré ;
- production du beurre de karité à partir de la transformation des amandes de karité. Chaque membre peut transformer 5 sacs d'amandes de karité. Gains financiers : pour 5 sacs de graines de néré transformées : 12000 de bénéfice x 5 = 60.000. Pour 5 sacs d'amandes de karité : 8000 de bénéfice x 5 = 40 000

Les ouvertures sur le marché extérieur : les femmes écoulent leurs produits grâce à des contacts installés à Koudougou, Dédougou et Ouaga. Le marché interne n'est pas très porteur et les femmes font du soumbala ou du beurre pour l'autoconsommation des ménages.

Difficultés:

- manque de formation : le groupement n'a pas suivi une quelconque formation ;
- manque de matériel adéquat (grandes marmites, bassines, presses ;
- quelques accidents de travail : brûlure par le feu et par l'huile chaude.

Appuis attendus des PTF et de la Mairie :

- formations adéquates ;
- équipements pour la transformation

6.4. L'élevage des porcs

L'élevage des porcs dans la commune de Ouri est activité essentiellement pratiquée par les femmes. C'est un élevage rudimentaire qui porte sur les races locales, et les animaux ne bénéficient pas de meilleures conditions ni en ce qui

concerne leur habitat, ni au niveau de leur alimentation. La commune compte en 2017, 8 175 têtes contre 8148 en 2011 (cf. tableau n°10 ci-dessus).

6.5. Problématique de l'emploi des jeunes dans la commune

Le potentiel d'emploi et d'occupation des jeunes est énorme dans la commune de Ouri, au regard de la diversité des activités d'économies locales qui existent dans la commune, telles qu'il ressort dans les chapitres précédents, et la disponibilité de l'énergie électrique. Par ailleurs, au titre des nouveaux métiers, les nouvelles habitudes de consommation dans l'énergie solaire et dans les technologies de l'information et la communication, offrent des opportunités réelles aux jeunes de la Commune : installation et maintenance des équipements solaires dans les ménages ruraux, entretien et réparation des téléphones cellulaires, etc.

Cependant, on note très peu de dynamisme de la part des jeunes gens en matière d'initiatives entrepreneuriales. Les produits forestiers non ligneux comme les feuilles de baobab, les fruits de lianes et de baobab, et surtout les graines de zamnè sont autant d'alternatives économiques intéressantes dans lesquelles les jeunes peuvent s'investir. Dans le volet des activités de production et de ventes de légumes (maraîchage), le potentiel en bas-fonds aménageables existe mais les jeunes ne semblent pas s'y intéresser. L'exemple du jardin aménagé par l'OCADES, où s'investie actuellement un seul jeune, est illustratif.

Tout au contraire, les jeunes gens se laissent emporter par de nombreux problèmes comme :

- l'alcoolisme : de nombreux jeunes boivent les alcools frelatés et certains y perdent la vie (4 cas ont été recensés en 2017). Il semble, du reste, qu'il existe des fabriques clandestines de ces alcools prohibés dans la Commune que l'on qualifie de « raccourcis⁹ » ; les services de sécurité devraient s'employer à les identifier et les traiter de manière conséquente ;

⁹ Le fasonet.bf du mardi 19 juin 2012. Raccourcis, parce que l'on peut se saouler à moindre coût ; raccourcis aussi, parce que l'on peut facilement tuer sa jeunesse, en mourir.

- la consommation des drogues diverses ;
- les grossesses précoces en milieu scolaire : c'est un grave phénomène qui compromet la scolarité des filles dans la Commune. Le Lycée de Ouri a enregistré 27 cas de grossesses en 2017 et le village de Zinakongo en a enregistré 5 cas.

Les actions envisageables pour l'insertion économique des jeunes de la commune peuvent être de :

- former et aider au démarrage dans les activités économiques locales (élevage de la volaille, élevage des porcs, produits forestiers non ligneux, maraichage, ...) : une étude préalable est nécessaire pour identifier les jeunes en fonction de leurs aptitudes, ce qu'ils savent faire afin de cibler les différents appuis. La commune devrait tirer leçons de l'expérience du Projet Croissance du Secteur de l'Emploi qui avait réalisé de nombreux poulaillers et former des milliers de jeunes sans implication réelle des jeunes et qui n'a pas été un succès.
- initier un projet d'appui sur la sensibilisation des jeunes (information et communication) sur les fléaux de la drogue, de l'alcool et des grossesses précoces surtout en milieu scolaire. La commune pourrait initier un voyage d'échanges avec d'autres communes (Rouko dans la province du Bam par exemple) sur ce genre d'initiative ;
- identifier et entrer en dialogue avec les fabricants d'alcool frelatés dans la perspective de les réorienter vers d'autres activités économiques locales qui puissent contribuer au développement de la commune.

VII. GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance locale c'est la manière dont dispose la commune des moyens légaux (matériels, humains, financiers) pour offrir les biens et services de qualités demandés par les populations pour accroître leur bien-être.

L'animation de la gouvernance au niveau de la commune de Ouri est assurée par le Conseil municipal, les différents cadres ou espaces de concertation, les services techniques, les organisations de la société civile, les partenaires et les projets et programmes de développement.

7.1. Le conseil municipal et la gouvernance locale

7.1.1. Principales caractéristiques des conseillers municipaux

Le Conseil municipal de Ouri compte 38 conseillers issus du Mouvement du Peuple pour le Progrès (avec 25 conseillers) et de l'Union pour le Progrès et le Changement (avec 12 conseillers) et le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (avec 1 conseiller) avec Les conseillers de ces deux formations politiques travaillent en bonne intelligence pour le développement de la commune.

Le conseil compte 3 femmes sur les 38 conseillers, soit un taux de 7%. Elles participent activement aux sessions du conseil municipal.

La situation de l'ensemble des conseillers en termes de niveau d'instruction se présente ainsi qu'il suit :

- 39% sont sans niveau d'instruction ou sont analphabètes,
- 21% ont un niveau supérieur,
- 21% ont un niveau secondaire,
- 16% ont un niveau primaire,
- 3% sont alphabétisés.

Au regard de ces éléments suscités, on peut dire que le Conseil dispose d'une masse assez critique de conseillers ayant un niveau suffisant pour comprendre et débattre des questions de développement. Toutefois, il est souhaitable

d'organiser des séances de renforcement de capacités pour permettre à l'ensemble des conseillers de bien jouer leur rôle et de participer au développement de la commune.

7.1.1.1. Organisation et fonctionnement du conseil municipal

Le conseil municipal est organisé en deux (2) organes : un organe délibérant (conseil municipal) et un organe exécutif (Maire et ses 2 Adjoints). Outre les 2 organes, le conseil municipal est organisé en quatre (4) commissions spécialisées :

- ✓ la Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles (CAGSC),
- ✓ la Commission Environnement et Développement Local (CEDL),
- ✓ la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF),
- ✓ et la Commission Aménagement du Territoire et Gestion Foncière (CATGF).

Ces quatre (04) commissions sont fonctionnelles et se réunissent en fonction des besoins des thématiques. Les membres des différentes commissions représentent la commune lors des rencontres (ateliers) thématiques et rendent compte à la commune lors des sessions ordinaires.

Le constat général qui est fait est que certains acteurs pensent que leur participation au développement de la commune doit être payée. Il y a lieu que les responsables de commune apportent un éclairage et communique très sérieusement sur la situation devant les acteurs.

7.1.1.2. Organisation des sessions du conseil municipal

Le conseil municipal tient régulièrement ses sessions ordinaires en raison de 4 par an. C'est une tribune qui permet au conseil de prendre des décisions importantes sur la vie de la collectivité, de communiquer sur le niveau de mise en œuvre des décisions prises. Les sessions sont ouvertes à la population mais sa participation n'est pas encore effective.

Pour que la population participe à la gestion des affaires locales de par sa présence aux sessions du conseil, il est souhaitable que : la commune informe la population à temps des dates de la tenue des sessions.

7.1.1.3. Fonctionnement du cadre de concertation communale (CCco)

Du point de vue règlementaire, il est prévu la tenue de quatre (04) sessions par an dans les collectivités territoriales. Ce cadre a pour vocation d'être un espace de dialogue entre les acteurs du développement rural décentralisé en vue de la recherche d'une synergie d'actions et d'harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement des collectivités territoriales » ;(DECRET N°2009-838/PRES/PM/MEF/MATD du 18 décembre 2009 portant création, attributions, composition et fonctionnement de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé).

La commune de Ouri n'arrive pas à tenir régulièrement ce cadre de concertation (aucune session n'est encore tenue en 2017). Le manque de ressource financière constitue la raison importante évoquée pour ne pas pouvoir tenir ce cadre. En général, il ne fonctionne que sur sollicitation des partenaires techniques et financiers. Il se pose donc un problème d'appropriation du cadre de concertation qui doit être financé sur ressources propres ; et préparer, de sorte à ce que les échanges puissent aboutir à des solutions endogènes pour le développement local.

Vu l'importance de ce cadre pour le bon fonctionnement de la commune, les suggestions suivantes peuvent être faites à la commune :

- dynamiser le cadre de concertation ;
- prévoir une ligne budgétaire pour leur fonctionnement.

7.1.1.4. L'organigramme de l'administration municipale

L'organigramme type de mairie de commune rurale adopté par le MATD comprend au total 08 services.

L'organigramme actuel de la mairie de Ouri comprend le conseil municipal et six (6) services :

- le secrétariat général,
- le secrétariat de la mairie,
- le service de la comptabilité,
- le service de l'état civil,
- le service des affaires domaniales et foncières,
- le service technique municipal.

En comparant cet organigramme avec celui de l'organigramme type des communes rurales, on constate que la commune de Ouri ne dispose pas des services des matières transférées et la régie des recettes. La non fonctionnalité du service des matières transférées pose le problème de la conception et de l'exécution des grandes orientations de développement de la commune.

En ce qui concerne la régie des recettes, comme solution adopté, le recouvrement est fait par le service des impôts et de la perception de Boromo.

La proposition qui est faite est qu'en entendant que la commune recrute du personnel pour le service des matières transférées, qu'elle puisse se faire assister par les services techniques en présence dans la commune comme c'est le cas de la régie des recettes.

7.1.2. Fonctionnement du conseil municipal

7.1.2.1. Les moyens humains

L'administration communale est faiblement dotée en ressources humaines aussi bien en quantité qu'en qualité chargée de la conception et de l'exécution des grandes orientations de développement de la commune. En effet, la mairie compte 6 services et 8 agents : secrétariat général (1 agent) ; secrétariat de la mairie (1 agent) ; état civil (2 agents), comptabilité (1 agent), service domanial (2 agents), service technique municipal (1 agent).

Les caractéristiques du personnel en relation avec l'organigramme de la commune se présentent dans le tableau ci-dessous assortis d'éléments de propositions :

7.1.2.2. L'organigramme de la mairie de Ouri

Au regard du tableau ci-dessous, il est indéniable qu'il faut renforcer les capacités du personnel existant par des formations pratiques en attendant de recruter, les années à venir, du personnel pour combler le déficit.

Tableau 17 : organigramme de la mairie de Ouri, 2017

N°	Service	Fonctionnel	Profil requis	Niveau diplôme	Propositions/besoins
1	SG	Oui	Oui	BEPC, Adjoint administratif	RAS
2	Comptable	Oui	Oui	BEPC, BEP comptabilité	Formation en tenue de la comptabilité administrative et de la comptabilité matière
3	Etat Civil	Oui	Oui	BEPC, C3	Formation en classement et remplissage des registres et en informatique
4	Secrétariat	Oui	Oui	CAP, D1	Formation en informatique
5	Service des affaires domaniales et foncières	Oui	?	BAC et BEPC	Besoin de mise à niveau
6	Service Technique municipal	Oui	?	BEPC	Besoin de mise à niveau
7	Service des matières transférées	Non			En attendant recrutement de personnel, se faire assister par les services techniques

Source : *Secrétariat général Mairie, septembre 2017*

7.1.2.3. Les moyens de travail

De même, les moyens de travail dont les agents de la commune ont besoins pour mener à bien leurs activités sont insuffisants comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 18 : Moyens de travail de la mairie de Ouri, 2017

Intitulé	Nombre	Etat		Observation	Propositions
		Bon	Mauvais		
Motos	03	01	02	La moto est utilisée par ...	Réparer ou acquérir de nouvelles motos ? Nombres ?
Ordinateurs portables	04	01	03	Matériel vétuste car vieux stock depuis 2010	Renouveler le matériel informatique
Bureau	11	11	00	Suffisant	RAS
Chaises salle de réunion	50	50	00	Suffisant	RAS
Chaises visiteurs	20	20	00	Suffisant	RAS
Armoires	09	09	00	Suffisant	RAS
Bâtiments à usage de bureau	02	00	00	-	RAS
Salle de réunion	01	00	00	-	RAS
Latrines	01	01	00	Latrines à 2 postes	RAS
Eclairage				SONABEL	RAS

Source : *Secrétariat général Mairie, septembre 2017*

7.1.3. Le système d'information et de communication

Le système de communication à l'intérieur de la commune se fait à plusieurs niveaux : au sein de la Mairie, avec les populations, avec les services transférés, avec les OSC etc.

- la communication interne à la Mairie se fait par voie de circulaire, par information verbale, téléphonique ou par affichage par notes d'information ;
- avec la population (y compris les OSC) et les membres du conseil municipal, les informations sont diffusées à travers les crieurs publics, les affiches au niveau de la mairie, le téléphone, les marchés ou à travers les relais et les leaders d'opinion (religieux, coutumiers, etc.) ;
- avec les services transférés, les informations se donnent par voie téléphonique en cas d'urgence, par correspondances.

Les contraintes identifiées à ce niveau sont les plaintes de la part de la population surtout en ce qui concerne le foncier. Aussi, il n'existe pas encore d'actions de redevabilité qui sont organisées au profit des populations.

Pour favoriser la participation citoyenne à la gestion des affaires locales, la proposition est que la mairie, en plus des moyens usuels habituels de communication, fasse recours au moyen de communication plus efficace telle l'organisation de la reddition des comptes/redevabilité à l'endroit des populations pour éviter les plaintes souvent constatées à l'endroit des populations.

7.1.4. Les contraintes de la gouvernance

- non tenus des cadres de concertation,
- absence d'action de redevabilité vis - à- vis de la population,
- non fonctionnement du service des matières transférées et de la régie des recettes,
- insuffisance de personnel qualifié et en quantité,

- insuffisance de moyen roulant,
- vétusté du parc informatique,
- coopération décentralisée non officielle.

7.2. Les partenaires au développement

7.2.1. La coopération décentralisée

La coopération décentralisée constitue pour nos collectivités une opportunité de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations à travers les échanges d'expériences, le renforcement des capacités et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de développement, permettant ainsi de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités sociales.

La commune de Ouri a des tentatives de coopération-jumelage avec trois (03) villes françaises à savoir Moncoutant, Soisy sur Seine et Rivages-Carnézac. Ce jumelage-coopération a permis la réalisation d'activités socio-économiques telles la dotation du CSPS de Ouri en médicament, du financement d'un jardin scolaire non fonctionnel.

La contrainte soulevée est qu'il n'existe aucun document officiel de coopération et les interventions se font de façon directe pour l'instant sur le terrain. Il y'a lieu d'organiser ce secteur afin de le redynamiser au bonheur des populations. Plus précisément, il faut :

- entreprendre des démarches de reconnaissance administrative pour les différentes coopérations ;
- obtenir les statuts et règlements ;
- faire de la prospection pour créer d'autres jumelages.

7.2.2. Les compétences transférées

Les quatre (04) compétences effectivement transférées à la commune depuis 2009 concernent les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et

de l'alphabétisation ; de l'eau ; de la santé et de l'hygiène ; la culture, des sports et loisirs.

Les sept (07) autres compétences transférées en 2014, attendent encore d'être effectives.

Concernant la gestion de ces compétences transférées, c'est le secrétaire général qui coordonne les différentes activités et rend compte au conseil. Il s'agit entre autres du suivi du transfert des ressources, de la délivrance des actes administratifs du personnel des différents services.

Pour l'ensemble des compétences transférées, le maire doit accompagner la mise en place des comités de gestion (COGES) dans lesdits services. Pour l'éducation et la santé, il s'agit des COGES, pour l'eau, c'est l'Associations des Usagers de l'eau (AUE). Ces COGES et AUE ont en charge la gestion quotidienne des affaires desdites services.

Les principales contraintes qui ont été soulevées concernent l'insuffisance de ressources financières transférées par rapport aux besoins des populations et l'absence du service des matières transférées.

En termes de suggestions, la commune de Ouri doit participer au lobbying auprès de l'Etat pour le renforcement des ressources transférées.

7.2.3. Les compétences transférées non encore pleinement exercées

Il s'agit de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ; de l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et l'aménagement urbain ; de l'électricité ; des marchés, abattoirs et foires ; de la protection civile, de l'assistance et des secours ; le développement économique et de la planification ; les pompes funèbres et les cimetières.

La commune doit veiller à la mise en place des services dont les compétences sont transférées mais qui n'existent pas encore sur le territoire communal. Concernant ceux qui existent déjà, ils jouent leurs partitions dans le développement en attendant leur plein exercice.

Toutefois, la mairie peut participer à renforcer leur capacité à travers la mise à disposition de moyens et surtout de veiller à leur implication dans les actions de développement communal.

7.2.4. Les projets et programmes de développement

Différents partenaires interviennent dans la commune de Ouri pour l'accompagner dans ses initiatives de développement local. Leurs domaines d'intervention sont essentiellement l'environnement, l'hygiène et l'assainissement, le foncier rural, l'éducation et le renforcement des capacités. L'état de coopération est assez bon avec l'ensemble des partenaires. Le tableau ci-dessous fait le point du partenariat dans la commune.

Tableau 19 : Partenaires de la commune et domaines d'intervention

Partenaires	Domaines d'intervention	Etat de coopération
PIF	Environnement, gestion des ressources naturelles depuis 2016, finance des groupements dans le domaine	Bon
FIE	Environnement, gestion des ressources naturelles	Bon
PNGT2-3	Décentralisation et développement local	Bon
FPDCT	Développement local	Bon
EBA-FEM	Environnement	Bon
PACOF/GRN	Foncier rural depuis 2014	Bon
PRGLA	Renforcement des capacités	Bon
VARENA-ASSO	Eau hygiène et assainissement depuis 2014	Bon
Terre des hommes	Santé-malnutrition des enfants de 0-5 ans : un accord signé en 2017	Bon

Source : Secrétariat général de la mairie, septembre 2017

L'insuffisance relevée à ce niveau est la faible concertation entre ces partenaires. Il y a lieu qu'il y ait une harmonisation des projets et programmes intervenant dans la commune.

7.2.5. Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile sont composées des associations, des groupements de producteurs, des unions, des fédérations, des syndicats, et des associations confessionnelles (catholiques, musulmanes, protestantes, coutumier) etc. On dénombre un certain nombre d'Organisations de la Société Civile (OSC) dans la commune. Ces structures jouent un rôle d'intermédiaire entre la population et les partenaires au développement.

Les activités de ces structures portent essentiellement dans les domaines suivants : l'agriculture, l'environnement, la santé, l'eau potable, l'assainissement, etc.

Les contraintes de ces OSC sont liées aux difficultés organisationnelles, institutionnelles, financières et matérielles.

Le défi pour la commune serait de trouver des cadres de rencontres ou des séances de travail autour du centre d'intérêt de ces OSC.

7.3. Les finances locales

7.3.1. Evolution de l'exécution budgétaire

La mise en œuvre des actions de développement requiert une mobilisation conséquente des ressources ainsi qu'une gestion efficiente de celles-ci. La commune de Ouri trouve ses financements auprès de ses contribuables, de l'Etat et des autres partenaires. Dans ce contexte, la commune doit prioritairement compter sur ses propres ressources, notamment ses ressources financières.

Le tableau suivant donne l'état de l'évolution des prévisions et des recettes propres en investissement et en fonctionnement de la commune sur la période 2012 à 2016.

Tableau 20 : Evolution des prévisions et des recettes de 2012-2016

Années	Fonctionnement			Investissement		
	Prévisions	Recouvrement	Taux d'exécution	Prévisions	Recouvrement	Taux d'exécution
2012	10 105 000	7 155 450	71%	3 523 171	3 523 171	100%
2013	9 471 598	6 929 744	73%	3 328 389	1 414 550	42%
2014	10 424 532	6 847 334	66%	2 118 500	2 118 500	100%
2015	10 587 613	6 951 614	66%	2 611 000	2 611 000	100%
2016	14 945 500	8 557 935	57%	2 145 100	2 145 100	100%
Total	55 534 243	36 442 077	66%	13 726 160	11 812 321	86%

Source : perception Boromo, septembre 2017

Au regard du tableau ci-dessus, les recettes de fonctionnement ont progressées de 7 155 450 FCFA à 8 557 935 FCFA pendant que les recettes d'investissement sont passées de 3 523 171 à 2 145 100 FCFA sur la période de 5 ans allant de 2012 à 2016, cela démontre une faiblesse relative dans la mobilisation des ressources financières.

En effet, pour 5000 habitants, la loi préconise au moins 5 000 000 FCFA soit 1000 FCFA par personne pour le recouvrement. Pour une population d'environ 35 880 habitants à Ouri en 2017, si chaque personne contribuait à hauteur de 1000 FCFA, les recettes s'élèveront à 35 880 000 FCFA. On constate ainsi que la performance actuelle des recettes propres de la commune est très faible comparativement aux normes existantes.

Toutefois le taux de recouvrement reste moyen dans son ensemble (67% pour le fonctionnement) et (88% pour l'investissement). Le tableau ci-dessous fait état de l'évolution des taux de recouvrement des recettes propres de la commune de 2012-2016.

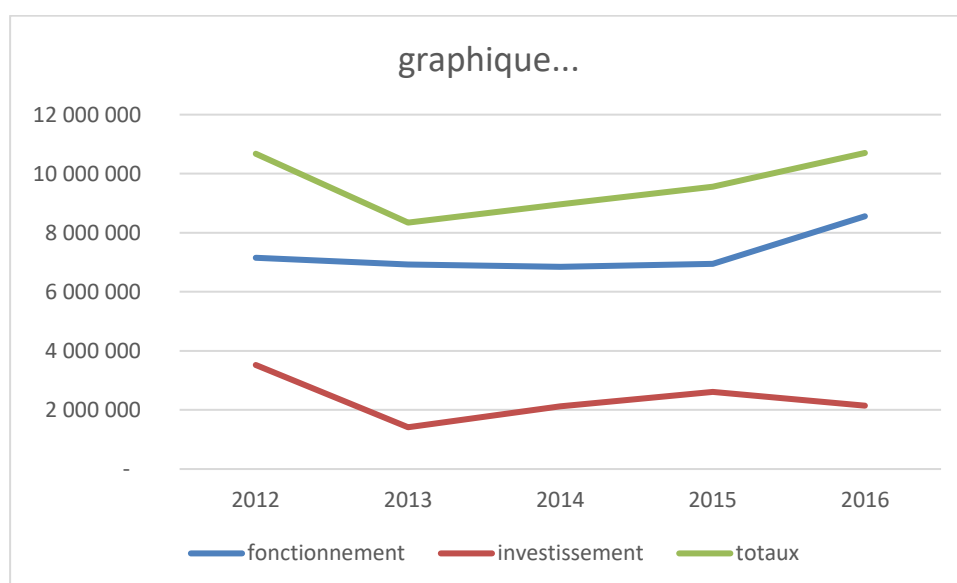
Tableau 21 : Evolution des taux de recouvrement des recettes de la commune de Ouri de 2012 à 2016

Années	Recettes propres	
	Taux de recouvrement fonctionnement (%)	Taux de recouvrement investissement (%)
2012	71	100
2013	73	42
2014	66	100
2015	66	100
2016	57	100

Source : enquête terrain, perception Boromo, septembre 2017

7.3.1.1. Les recettes propres de la commune

Les recettes totales propres de la commune tournent autour d'une moyenne de 9,650 millions (voir graphique ci-dessous). Ces recettes sont très faibles à l'égard des engagements et des potentialités de la commune. Son plus bas niveau est constaté en 2013 suite à une forte baisse des recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement ont connu une légère baisse sur la période 2012 à 2015 avant de reprendre une croissance en 2015-2016.



Au regard du graphique, la mobilisation des recettes propres est très faible. Elles ne suffisent pas à elles seules au fonctionnement de la commune. Les investissements sont généralement réalisés par les parties prenantes extérieures. Ce qui porte un coup sur l'autonomisation de la commune.

Les investigations sur le terrain révèlent que certains comportements peuvent expliquer cette faiblesse. Ce sont l'incivisme fiscal, la non maîtrise de l'assiette fiscale, l'indisponibilité d'un fichier des contribuables à jour, l'insuffisance d'informations sur les acteurs économiques de la commune.

Compte tenu de ces informations, il est nécessaire de formuler des recommandations et suggestions suivantes : la reconstitution d'une base de données des contribuables, la sensibilisation des acteurs, une étude pour définir l'assiette fiscale, une concertation avec les communes voisines.

7.3.1.2. Les ressources financières externes

(Subvention Etat, les autres partenaires) (Informations Complémentaires à rechercher auprès du Percepteur de Boromo)

**DEUXIEME PARTIE/ GRANDES ORIENTATIONS, PLANIFICATION ET
BUDGETISATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT**

I. LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

1.1. La vision de développement

A l'horizon 2030 OURI est une commune qui a définitivement intégrée le concept du développement fondé sur la satisfaction des besoins humains et l'efficacité économique. Il s'agit d'aboutir à un développement qui soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

1.2. Les axes d'interventions

Cinq (5) axes principaux d'intervention et des objectifs spécifiques ont été définis. Il s'agit de :

Axe d'intervention 1 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité

- Objectif spécifique 1.1 : Améliorer l'offre en infrastructures éducatives
- Objectif spécifique 1.2 : Améliorer l'offre en matière de santé par la réalisation d'infrastructures de qualité
- Objectif spécifique 1.3 : Améliorer la couverture des besoins en eau potable et le niveau d'assainissement dans la commune

Axe d'intervention 2 : améliorer les niveaux de productions agro-sylvo-pastorales

- Objectif spécifique 2.1 : accroître et diversifier la production agricole
- Objectif spécifique 2.2 : créer et améliorer l'accès aux infrastructures pastorales, les zones de pâtures et l'alimentation du bétail
- Objectif spécifique 2.3 : améliorer la gestion des ressources forestières et les autres ressources naturelles.

Axe d'intervention 3 : dynamiser l'économie locale

- Objectif spécifique 3.1 : développer les niches économiques locales.
- Objectif spécifique 3.2 : améliorer les capacités des acteurs économiques tenant compte de l'inclusion des femmes et des jeunes.

Axe d'intervention 4 : améliorer les secteurs de soutien à la production

- Objectif spécifique 4.1 : construire et améliorer les voies d'accès
- Objectif spécifique 4.2 : améliorer le niveau d'accès à l'énergie
- Objectif spécifique 4.3 : renforcer la communication pour le développement

Axe d'intervention 5 : consolider la décentralisation la gouvernance locales

- Objectif spécifique 5.1 : améliorer l'assiette fiscale ;
- Objectif spécifique 5.2 : renforcer les capacités institutionnelles
- Objectif spécifique 5.3 : accroître l'appropriation sociale de la

II. PRIORISATION DES ACTIONS DU PLAN POUR LA PERIODE 2018-2022

AXES D'INTERVENTION 1 : AMELIORER L'ACCES DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE

- Objectif spécifique 1.1 : Améliorer l'offre en infrastructures éducatives

Actions	Origine proposition du projet	Localisation proposée	Ordre de priorité
Préscolaire et primaire			
Réaliser un établissement préscolaire	Diagnostic	Ouri (oui)	1
réfectionner 09 salles de classes	Diagnostic	Siou A : 3 classes Séréna A : 3 classes Séyou A, 3 classes	1 1 1
Construire 18 salles de classes (normalisation de 8 écoles)		Dah B : 3 classes Habé : 3 classes Momina : 3 classes Koupélo : 1 classe Oullo B : 3 classes Séréna B : 3 classes Siou B : 2 classes	2 ^e 3 ^e 3 ^e 1 1 2 ^e 2 ^e
Construire 3 salles de classes pour une 4 ^e école primaire et des latrines	Diagnostic	Ouri	2 ^e
Réhabiliter 44 logements des enseignants	Diagnostic	Commune	1 ^e
Construire 3 salles de classes	Mou	Mou	4 ^e
Mettre en place 5 jardins scolaires	Diagnostic	Ouri Siou Oullo Séréna Dah	1 ^e 1 ^e 1 ^e 1 ^e 1 ^e
Tables-bancs pour les écoles primaires			
Post-primaire et secondaire			
Construire 4 salles pour les CEG	Diagnostic	CEG de Siou : 2 classes CEG Soubouy : 2 classes	2 ^e 2 ^e
Construire 3 bâtiments administratifs		Séréna Siou Soubouy	2 ^e 3 ^e 3 ^e
Construire ... de salles de classes pour l'ouverture d'un CEG		Koéna Sani	4 ^e 5 ^e
Acquérir 526 Tables-bancs	Diagnostic	Lycée départ Ouri : 35 Siou : 105	5 ^e 2 ^e

		Soubouy : 140 Dah : 40 Oullo : 100 CEG ouri : 36 CEG Séréna : 70	1 ^e 3 ^e 3 ^e 1 ^e 3 ^e
Réfection 3 salles		Lycée	1 ^e
Réfectionner bureau		CEG Ouri Inspection Ouri	2 ^e 2 ^e
Construction bibliothèque		Lycée	3 ^e

- **Objectif spécifique 1.2 : Santé : Améliorer l'offre en matière de santé par la réalisation d'infrastructures de qualité**

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation proposée	Ordre de priorité
Identifier terrain de 5 ha pour un Centre Médical	Ouri	Ouri	1 ^e
Construire un CSPS	Diagnostic	Koéna Zinakongo Siou	1 ^e 3 ^e 4 ^e
Réfectionner ancien bâtiment	Diagnostic	CSPS de Séréna	2 ^e
Construire une maternité	Sani	Sani :	1 ^e
Doter les CSPS d'équipement adéquats (lits, chaises, tables d'accouchement, etc.) (à compléter)	Diagnostic	Ouri : Soubouy : non Séréna : Siou : Oullo : Mou : Sani : Dah (en cours) ?? :	
réfectionner les bâtiments dans les CSPS	Diagnostic	Ouri Siou	2 ^e 2 ^e
réfectionner des logements des agents de santé dans les différents CSPS		Ouri : Soubouy : Séréna : Siou : Oullo : Mou :	1 ^e 3 ^e 2 ^e 1 ^e 2 ^e 3 ^e
Construire un logement d'accoucheuse		Sani	1 ^e
Construire dépôt MEG		Séréna Ouri	3 ^e 4 ^e
Doter les CSPS d'ambulance	Diagnostic	Ouri : 1 véhicule	2 ^e

Construire 6 incinérateurs	Ouri	2 ^e
	Séréna	2 ^e
	Soubouy	2 ^e
	Sani	3 ^e
	Oullo	3 ^e
	Mou	3 ^e

- Objectif spécifique 1.3 : Améliorer la couverture des besoins en eau potable et le niveau d'assainissement dans la commune

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation proposée	Ordre de priorité
Forage dans les écoles		Dablara : 1	1 ^e
		Oullo « B » : 1	2 ^e
		Séréna « B » : 1	1 ^e
		Zinakongo : 1	2 ^e
		Taplara-Bandiara : 1	1 ^e
		Siou « B » : 1	2 ^e
Réaliser des forages dans les villages	Diagnostic	Bandiara : (2 forages, pas d'écart, 1 forage en panne)	4 ^e
		Sanfo : (2 forages, droit à 1 forage en plus, pas de forage en panne)	3 ^e
		Momina : (2 forages, pas d'écart, pas de forage en panne)	1 ^e
		Siou : (10 forages, pas d'écart, pas de forage en panne)	1 ^e
		Taplara : (2 forages, pas d'écart, pas de forage en panne)	2 ^e
		Zinakongo : (6 forages, pas d'écart, pas de forage en panne)	1 ^e
		Ouri : (20 forages, 1 AEPS, surplus de 3 forages, 3 forages en panne)	3 ^e
		Ouri centre	
		Koupélo : (...)	4 ^e
		Oullo : (6 forages, droit à 3 forages en plus, 1 forage en panne)	2 ^e
		Soubouy : (6 forages, pas d'écart, pas de forage en panne)	1 ^e
Mou : (4 forages, droit à 1 forage en plus, pas de forage en panne)			

		Koéna (...) Camp peul de Kossora Camp peul de Habé Mairie Camp peul de Séréna Camp peul Est-Ouri Camp peul de Koupélo Camp peul Nango (Nord-Ouri) Séyou Camp peul de Lasso Camp peul Sud-ouri Marché central de Ouri	2 ^e 2 ^e 3 ^e 3 ^e 4 ^e 4 ^e 5 ^e 5 ^e 5 ^e 5 ^e 5 ^e 5 ^e
Installer 4 AEPS	Dah Diagnostic	Oullo Siou Dah Ouri	PM PM PM PM
Extension AEPS au Lycée départ Ouri		Lycée de Ouri	2e
Construire des latrines publiques dans les écoles	Diagnostic	Siou « B » Ouri « C » Séréna « B »	1 ^e 1 ^e 1 ^e
Construire des latrines familiales		Commune	1ere à 5 ^e
Mettre en place des bacs à ordures dans les lieux publics	Diagnostic	Marché : 2 CSPS Ouri : 1 CEG Ouri : 1 Lycée de Ouri : 1	2 ^e 1 ^e 3 ^e 3e
former sensibiliser les acteurs de l'éducation sur la gestion/entretien des latrines dans les écoles	Diagnostic	38 séances	1 ^e à 5 ^e
former sensibiliser la population sur la gestion/entretien des latrines familiales	Diagnostic	38 séances	1 ^e à 5 ^e
identifier et négocier 5 sites d'entreposage des déchets solides, physiques dans les différents villages	Diagnostic	Ouri Siou Séréna Oullo Dah	1 ^e 1 ^e 1 ^e 1 ^e 1e

AXES D'INTERVENTION 2 : AMELIORER LES NIVEAUX DE PRODUCTIONS AGRO-SYLVO-PASTORALES

• **Objectif spécifique 2.1 : accroître la production agricole**

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation proposée	Ordre de priorité
Réaliser des cordons pierreux (190 ha)	Lasso	Tous villages	1 ^e à 5 ^e
Réaliser 20 fosses fumières	Tous villages	Tous villages	1 ^e à 5 ^e
Former 475 producteurs sur la production de la fumure organique (compostage)	Diagnostic	Tous les villages (25 par village)	1 ^e à 5 ^e
Mener une étude de faisabilité/impact environnemental et social pour les aménagements de bas-fonds à Zinakongo	Zinakongo	Zinakongo	1 ^e
Aménager 2 puits maraichers	Taplara	Taplara	2 ^e
Mener une étude faisabilité/impact environnement et social pour la réalisation d'un barrage	Diagnostic	Commune	PM
Construire un magasin de stockage de produits agricoles	Sanfo	Sanfo	1 ^e
Mener une étude socio-foncière pour l'aménagement du barrage à Ouri	Ouri	Ouri	2 ^e
Réalisation la digue du barrage à Ouri	Ouri	Ouri	4 ^e
Mener une étude faisabilité pour l'aménagement d'une retenue d'eau	Koéna	Koéna	2 ^e
Aménager 10 ha pour les cultures maraichères	Mou	Mou	?
Mener une étude de faisabilité pour la réhabilitation du barrage de Mou	Mou	Mou	1 ^e
Délivrer 5 Attestations de possession foncière (APFR)		Tous villages	1 ^e à 5 ^e
Former les Commissions Foncières Villageoises et les Commissions de Conciliation Foncière Villageoises sur ...		Tous villages	1 ^e à 5 ^e
élaborer 2 chartes foncières locales		Bosquets et forêts sacrés de ...	
Former les OP sur les sociétés coopératives (OHADA)			1 ^e à 5 ^e
Création d'un centre de formation des producteurs en GRN et sur les changements climatiques			1 ^e à 5 ^e

- **Objectif spécifique 2.2 : Améliorer l'accès aux infrastructures pastorales et l'alimentation du bétail en toute saison**

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation	Ordre de priorité
Réaliser 2 parcs de vaccination	Koéna Service RA	Koéna Soubouy	1 ^e 1 ^e
Réaliser 2 forages pastoraux		Camp peul Koéna Siou	2 ^e 2 ^e
Construire une aire d'abattage		Séréna	4 ^e
Réhabiliter les pistes à bétail à Sani	Diagnostic	Sani et à Koéna	1 ^e
Délimiter des couloirs de passage des animaux		Tous villages	1 ^e à 5 ^e
Elaboration de chartes foncières relatives aux la création des aires de pâture	Diagnostic	Koéna : 1 Koupélo, Soubouy et Habé : 1	1 ^e
Construire un quai d'embarquement	Diagnostic	Ouri	3 ^e
Construire un magasin de stockage d'aliment de bétail	Diagnostic	Ouri	2 ^e

- **Objectif spécifique 3 : Améliorer la gestion des ressources forestières et les autres ressources naturelles.**

Action	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation	Ordre de priorité
Construire 3 postes de contrôle autour de la forêt de Nosébou (Séyou, Bandiara, côté fleuve)		Forêt de Nosébou	2 ^e , 3 ^e , 4 ^e
Construire 2 de points de franchissement dans la forêt de Nosébou (taplara-bandiara, séyou-forêt : dalot et radier)		Forêt de Nosébou	1 ^e (T_B) 3 ^e (S-F)
Etude de réalisation d'une retenue d'eau dans la forêt classée de Nosébou			1 ^e
Délimiter et protéger 51 bosquets, 2 forêts villageoises	Diagnostic	Tous villages	1 ^e
Prendre des arrêtés de classement des bosquets, forêt communale, bois sacrés...	Diagnostic	Forêt communale de ... bosquet villageois de ... bois sacrés villages de ...	1 ^e à 5 ^e
effectuer des reboisements d'appoint pour	Diagnostic	Forêt communale de ...	1 ^e à 5 ^e

renforcer les bosquets sacrés et les forêts villageoises ;		bosquet villageois de ... bois sacrés villages de ...	
Réaliser une pépinière	Bandiara	Bandiara	2 ^e

AXE D'INTERVENTION 3 : DYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE A TRAVERS L'APPUI AUX NICHES ECONOMIQUES PORTEUSES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS ECONOMIQUES

• **Objectif spécifique 3.1 : développer les niches économiques locales.**

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation proposée	Ordre de priorité
Mener une étude sur la valorisation touristique des sites et événements culturels de la commune	Diagnostic	Ouri	1 ^e
Réaliser une auberge communale	Diagnostic	Ouri	2 ^e
Construire un marché à Ouri	Diagnostic	Ouri Séréna	1 ^e 2 ^e
Mettre en place une unité modèle d'insémination artificielle de race améliorée	- Porteur : ✓ éleveur individuel ✓ Communautaire : (groupement, - Recherche de partenaires - Du matériel pour le porteur - Financement des formations - accompagnement /encouragement	Ouri	1 ^e
Mettre en place une unité modèle d'élevage volaille locale	Porteur : - Femmes - Recherche de partenaires - Du matériel pour le porteur - Financement des formations - accompagnement	Siou et neuf autres	1 ^e
Mettre en place une unité modèle d'élevage		Ouri	1 ^e

des porcs		10 autres villages	
Mettre en place une unité de transformation des PFNL (amandes de karité, néré, <i>détarium</i> ,..., <i>acacia macrostachya/zamné</i> ...)		Ouri	2 ^e

- **Objectif spécifique 3.2 : renforcer les capacités des acteurs économiques tenant compte de l'inclusion des femmes et des jeunes.**

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation proposée	Ordre de priorité
Créer un centre de formation de jeunes en métiers	Diagnostic	Ouri	1
former les groupements sur l'exploitation des produits forestiers non-ligneux			
Former des pépiniéristes	Seyou	Seyou Bandiara	

AXE D'INTERVENTION 4 : AMELIORER LES SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

- **Objectif spécifique 4.1 : améliorer l'accessibilité de la commune et des villages et leurs accès à l'énergie**

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation proposée	Ordre de priorité
Routes, pites rurales et énergie			
Aménager la route et le pont	Bandiara	Bandiara-Taplara	1
Aménager les axes routiers dans les villages	Lasso	Ouri-Koéna-Koupélo Ouri-Mou-Seyou Ouri-Séréna-R29 Dah-Sanfo-Momin	3 ^e 1 ^e 1 ^e 3 ^e
Branchement électricité Lycée	Ouri	Ouri	1 ^e
Branchement électricité CEB	Ouri	Ouri	1 ^e

- **Objectif spécifique 4.2 : renforcer la communication pour le développement**

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation proposée	Ordre de priorité
Mettre en place une Radio locale intercommunale		Ouri	1 ^e
Crée et animer un journal communal		Ouri	1 ^e
Création d'un site Web		Ouri	1 ^e

- **Objectif spécifique 4.3 : Sport culture et loisirs**

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation proposée	Ordre de priorité
Aménager un complexe omnisport	Diagnostic	Ouri	1 ^e
construire un centre de lecture et d'animation culturelle	Diagnostic	Ouri	1 ^e

AXE D'INTERVENTION 5 : CONSOLIDER LA DECENTRALISATION ET LA GOUVERNANCE LOCALES

- **Objectif spécifiques 5.1. : améliorer l'assiette fiscale ;**

Actions	Source du projet	Localisation proposée	Ordre de priorité
Mener une étude pour des opérations de dans 3 villages	Dah	Dah Siou Oullo	1 ^e
Immatriculer les contribuables et actualiser le fichier des contribuables	Diagnostic	Tous les villages	1 ^e
Aménager une gare routière		Ouri	
Aménager un parking de stationnement de véhicules à 4 roues		Ouri	2 ^e
Construction d'une Maison de la Femme		Ouri	3 ^e et 4 ^e
Maison des jeunes		Ouri	4 ^e
Clôture de la mairie			1 ^e

- **Objectif spécifiques 5.2. : renforcer les capacités institutionnelles**

Actions	Source du projet	Localisation proposée	Ordre de priorité
Former les élus locaux sur les nouveaux référentiels de la décentralisation			
Former les associations de femmes et de jeune sur leur rôle dans le développement local			
Former les acteurs sur les droits et devoirs des citoyens			
Informatiser le service de l'état civil de la mairie			1 ^e
Construire des bâtiments administratifs pour les services techniques (agriculture, Ressources animales, Environnement)			3 ^e
Doter la CEB de matériel informatique	CCEB	Ouri	2 ^e
Doter la CEB d'une moto	CCEB	Ouri	2 ^e
Doter le lycée de mobilier de bureau	Lycée	Lycée département	2 ^e
Aménager un Parking au Lycée	Diagnostic	Lycée département	2 ^e
Ouvrir un guichet de microfinance Microcrédit		Lasso Ouri Koupélo Seyou	PM
Faire le bilan de la mise en œuvre du plan chaque année (redevabilité)	Diagnostic	Commune	1 ^e
Elaboration du PCD 2023-2027	Diagnostic/villages		4 ^e

Objectif spécifique 5.3 : Accroître l'appropriation sociale de la décentralisation

Actions	Origine de la proposition de projet (mairie ou village de...)	Localisation proposée	Ordre de priorité
Former les élus locaux sur les nouveaux référentiels de la décentralisation		1 ^e à 5 ^e	
Former les associations de femmes et de jeune sur leur rôle dans le développement local		1 ^e à 5 ^e	
Former les acteurs sur les droits et devoirs des citoyens		1 ^e à 5 ^e	

III. PLANIFICATION ET BUDGETISATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT

3.1. La planification et la budgétisation selon les axes d'intervention

3.1.1. Axes d'intervention 1 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	A rechercher (PTF)	Chronogramme de réalisation des actions				
								2018	2019	2020	2021	2022
Objectif spécifique 1.1 : Améliorer l'offre en infrastructures éducatives												
Réalisation d'un établissement préscolaire	Ouri	unité	1	20 000 000	20 000 000			1	-	-	-	-
Réfection de salles de classes	Siou A, Séréna A, Séyou A	Classe	9	1 000 000	9 000 000			9	-	-	-	-
Construction de salles de classes	Dah B Habé Molina Koupélo Oullo B Séréna B Siou B Ouri Mou	classe	24	6 000 000	144 000 000			4	11	6	3	-
Acquisition des tables bancs	CEB	Table-banc	716	35 000	25 060 000							
Réhabilitation de logements des	commune	Logement	44	1 000 000	44 000 000			44	-	-	-	-

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	A rechercher (PTF)	Chronogramme de réalisation des actions					
								2018	2019	2020	2021	2022	
enseignants													
Mise en place des jardins scolaires	Ouri Siou Oullo Séréna Dah	Jardin	5	2 500 000	12 500 000			5	-	-	-	-	-
Construction de salles de classes pour les CEG	Ouri Siou	Classe	4	6 000 000	24 000 000			-	4	-	-	-	-
Construction de bloc administratif + latrines administration	Séréna Siou Soubouy	Bâtiment	3	22 000 000	66 000 000			-	1	2	-	-	-
Construction des de salles de classes pour l'ouverture d'un CEG	Koéna Sani	classe	6	6 000 000	36 000 000			-	-	-	3	3	
Réfection de salles de classes	Lycée départ	Classe	3	6 000 000	18 000 000			3	-	-	-	-	-
Acquisition des tables-bancs pour CEG et Lycée	Lycée départ Siou Soubouy	Table-banc	526	35 000	18 410 000			176	105	210	-	35	

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	A rechercher (PTF)	Chronogramme de réalisation des actions					
								2018	2019	2020	2021	2022	
	Dah Oullo CEG Ouri CEG Séréna												
Réfection de bureaux	CEG Ouri Insp. Ouri	Bureau	2	3 000 000	6 000 000			-	2	-	-	-	-
Construction bibliothèque	Lycée départ.	Biblioth	1	?				-	-	1	-	-	-
Total OS 1.1					422 970 000								
Objectif spécifique 1.2 : Améliorer l'offre en matière de santé par la réalisation d'infrastructures de qualité													
Identification d'un terrain pour un Centre Médical	Ouri	ha	5	PM	PM			5					
Construction de nouveaux CSPS	Koéna Zinakongo Siou	Unité	3	70 000 000	210 000 000			1	-	1	1	-	-
Réfection d'un ancien bâtiment	CSPS Séréna	Bâtiment	1	6 000 000	6 000 000			-	1	-	-	-	-
Construction d'une maternité	Sani	Unité	1	15 000 000	15 000 000			1	-	-	-	-	-
Dotation des CSPS en lits d'hospitalisation	Ouri Séréna Siou Oullo		30	60 000	1 800 000								

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	A rechercher (PTF)	Chronogramme de réalisation des actions					
								2018	2019	2020	2021	2022	
	Mou Sani												
Dotation des CSPS en chaises	Ouri Séréna Siou Oullo Mou Sani	?	?	?									
Dotation des CSPS de tables d'accouchement adéquats	Ouri Séréna Siou Oullo Mou Sani	Unité	6	350 000	2 100 000								
Réfection des bâtiments dans les CSPS	Ouri Siou	Bâtiment	2	2 500 000	5 000 000			-	2	-	-	-	-
réfection des logements des agents de santé dans les différents CSPS	Ouri Soubouy Séréna Siou Oullo Mou	Logement	6	1 000 000	6 000 000			2	2	2	-	-	-
Construction d'un logement d'accoucheuse	Sani	Logement	1	6000 000	6 000 000			1	-	-	-	-	-
Construire des dépôts MEG	Séréna Ouri	Dépôt	2	5 000 000	10 000 000			-	-	1	1	-	-

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	A rechercher (PTF)	Chronogramme de réalisation des actions				
								2018	2019	2020	2021	2022
Acquisition d'une d'ambulance	CSPS Ouri	Ambulance	1	20 000 000	20 000 000			-	2	-	-	-
Construction de incinérateurs	Ouri Séréna Soubouy Sani Oullo Mou		6	600 000	3 600 000			-	3	3	-	-
Total OS 1.2					285 500 00							
Objectif spécifique 1.3 : Améliorer la couverture des besoins en eau potable¹⁰ et le niveau d'assainissement dans la commune.												
Réalisation de forages dans les écoles	Dablara Oullo « B » Séréna « B » Zinakongo Taplara- Bandiara	Forage	5	7 000 000	35 000 000			3	2	-	-	-
Réalisation des forages dans les villages	Tous village Mairie	Forage	20	7 000 000	140 000 000			4	4	4	4	4
Installation d'AEPS	Oullo Siou Dah Ouri	AEPS	4	PM	PM			PM	PM	PM	PM	PM
Extension AEPS au	Lycée	Unité	1 000 mètres	PM	PM			PM	PM	PM	PM	PM

¹⁰ Cf. annexe ... pour la répartition des nouveaux forages dans les villages et camps peuls

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	A rechercher (PTF)	Chronogramme de réalisation des actions					
								2018	2019	2020	2021	2022	
Lycée départ Ouri			linéaires + bornes										
Construction des latrines dans les écoles	Badiara Siou B Ouri C Séréna B Oullo B	Latrine	5	2 500 000	12 500 000			3	-	-	-	-	-
Construction de latrines familiales	Tous villages	Latrine	500	50 000	25 000 000			100	100	100	100	100	100
Mise en place des bacs à ordures dans les lieux publics	Marché CSPS Ouri CEG Ouri Lycée Ouri	Bacs	4	5 000 000	20 000 000			1	2	2	-	-	-
Formation et sensibilisation des acteurs de l'éducation sur la gestion/entretien des latrines dans les écoles		Séance	10	500 000	5 000 000			3	3	2	2	-	-
Formation et sensibilisation de la population sur la gestion/entretien des latrines familiales		Séance	10	500 000	5 000 000			3	3	2	2	-	-
Négociation et identification de	Ouri Siou	Site	5	50 000	250 000			5	-	-	-	-	-

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	A rechercher (PTF)	Chronogramme de réalisation des actions					
								2018	2019	2020	2021	2022	
sites d'entreposage des déchets solides, physiques dans les différents villages	Séréna Oullo Dah												
Total OS 1.3					242 750 000								
Total axe 1					951 220 000								

3.1.2. Axe d'intervention 2 : Amélioration des niveaux de productions agro-sylvo-pastorales

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Chronogramme				
								2018	2019	2020	2021	2022
Objectif spécifique 2.1 : accroître la production agricole												
Réalisation des cordons pierreux (190 ha)	Tous villages	ha	190	150 000	28 500 000			10	10	10	10	10
Réalisation de 20 fosses fumières	Tous villages	Fosse fumière	20	75 000	1 500 000			4	4	4	4	4
Organisation de 10 sessions de formation au profit de 475 producteurs sur la production de la fumure organique (compostage)	Tous villages	session	10	500 000	5 000 000			2	2	2	2	2
Etude de faisabilité/impact environnemental et	Zinakongo	Etude	1	1 000 000	1 000 000			x	-	-	-	-

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Chronogramme					
								2018	2019	2020	2021	2022	
social pour les aménagements de bas-fonds à Zinakongo													
Aménagement de 2 puits maraichers	Taplara	Puit maraicher	2	2 000 000	4 000 000			-	2	-	-	-	-
Etude de faisabilité/impact environnement et social pour la réalisation d'un barrage	Commune	Etude	1	PM	PM			PM	PM	PM	PM	PM	PM
Construction de 01 magasin de stockage de produits agricoles	Sanfo	Magasin	1	5 000 000	5 000 000			x	-	-	-	-	-
Etude socio-foncière pour l'aménagement du barrage à Ouri	Ouri	Etude	1	2 000 000	2 000 000			-	x	-	-	-	-
Réalisation la digue du barrage à Ouri	Ouri	Etude	1	PM	PM			PM	PM	PM	PM	PM	PM
Etude faisabilité pour l'aménagement d'une retenue d'eau	Koéna	Etude	1	5 000 000	5 000 000			-	x	-	-	-	-
Aménagement de 10 ha pour les cultures maraichères	Mou	ha	10	?	?								
Etude de faisabilité	Mou	Etude	1	5 000 000	5 000 000			x	-	-	-	-	-

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Chronogramme				
								2018	2019	2020	2021	2022
pour la réhabilitation du barrage de Mou												
Délivrance d'attestation de possession foncière (APFR)	Tous villages	Attestation	5	PM	PM			PM	PM	PM	PM	PM
Formation des Commissions Foncières Villageoises et les Commissions de Conciliation Foncière Villageoises	Tous villages	Personnes	76	66 000	5 016 000			38	-	-	38	-
Elaboration de chartes foncières locales	Bosquets et forêts sacrés	Etude	2	2 000 000	4 000 000			2	-	-	-	-
Formation des OP sur les sociétés coopératives (OHADA)	Commune	OP	10	1 000 000	10 000 000			-	5	5	-	-
Création d'un centre de formation des producteurs en GRN et sur les changements climatiques	Ouri	Centre	1	?	?							
Total OS 2.1					72 016 000							

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Chronogramme				
								2018	2019	2020	2021	2022
Objectif spécifique 2.2 : améliorer l'accès aux infrastructures pastorales et l'alimentation du bétail en toute saison												
Réalisation de 2 parcs de vaccination	Koéna Soubouy	Parc de vac.	2	6 000 000	12 000 000			2	-	-	-	-
Réalisation de 2 forages pastoraux	Camp peul Koéna Siou	Forage past	2	6 000 000	12 000 000			-	2	-	-	-
Construction d'une aire d'abattage	Séréna	Aire d'abattage	1	7 000 000	7 000 000			-	-	-	2	-
Mise en place d'une unité modèle d'insémination artificielle de race améliorée	commune	Unité		?								
Etude pour la réhabilitation des pistes à bétail à Sani	Sani	Etude	1	1 000 000	1 000 000			x	-	-	-	-
Délimitation des couloirs de passage des animaux	Tous villages	Unité	1	1 000 000	1 000 000			x	x	x	x	x
Etude d'élaboration de chartes foncières relatives aux la création des aires de pâture	Koéna : 1 Koupélo, Soubouy et Habé : 1	Etude	1	2 000 000	2 000 000			x	-	-	-	-
Construction d'un	Ouri	Quai	1	7 000 000	7 000 000			-	-	1	-	-

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Chronogramme					
								2018	2019	2020	2021	2022	
quai d'embarquement													
Construction d'un magasin de stockage d'aliment de bétail (70t)	Ouri	Magasin	1	8 000 000	8 000 000			-	1	-	-	-	-
Total OS 2.2					50 000 000								
Objectif spécifique 2.3 : Améliorer la gestion des ressources forestières et les autres ressources naturelles													
Construction de 3 postes de contrôle autour de la forêt de Nosébou (Séyou, Bandiara, côté fleuve)	Forêt de Nosébou	Poste de contrôle	3	Forestier	?			-	1	1	1	1	-
Construction d'un point de franchissement (radier) dans la forêt de Nosébou (Séyou-forêt)	Forêt de Nosébou	Radier	1	10 000 000	10 000 000			-	-	1	-	-	-
Etude de réalisation d'une retenue d'eau dans la forêt classée de Nosébou		Etude											
Délimitation et protection de 51 bosquets, 2 forêts	Tous villages	Unité		PM				x	x	x	x	x	x

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Chronogramme				
								2018	2019	2020	2021	2022
villageoises												
Prise des arrêtés de classement des bosquets, forêt communale, bois sacrés...	Ouri	Arrêté		PM				x	-	-	-	-
Reboisements d'appoint pour renforcer les bosquets sacrés et les forêts villageoises	Forêt communale	Plant	5 000	800	4 000 000			1000	1000	1000	1000	1000
Réalisation de 2 pépinières	Bandiara Ouri	Pépinière	2	5 000 000	10 000 000			-	2	-	-	-
Total OS 2.3					24 000 000							
Total axe 2					146 016 000							

3.1.3. Axe d'intervention 3 : Dynamisation de l'économie locale

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement		Chronogramme				
						Commune	A rechercher (PTF)	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif spécifique 3.1 : développer les niches économiques locales												
Etude sur la valorisation touristique des sites et évènements culturels de la commune	Ouri	Etude	1	3 000 000	3 000 000			x	-	-	-	-
Réalisation d'une auberge communale	Ouri	Auberge	1	25 000 000	25 000 000			-	x	-	-	-
Construction d'un marché à Ouri (boutique, boucherie, étable)	Ouri Séréna	Unité	1	50 000 000	50 000 000			x	x	-	-	-
Mise en place de 10 unités modèle d'élevage volaille locale (1 personnes par village)	Siou et neuf autres	Unité	10	2 500 000	25 000 000			5	-	5	-	-
Mise en place de 10 unités modèle d'élevage des porcs (2 personnes par village)	Ouri 10 autres villages	Unité	10	1 000 000	20 000 000			5	-	5	-	-

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement		Chronogramme				
						Commune	A rechercher (PTF)	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en place d'une unité de transformation des PFNL (amandes de karité)	Ouri	Unité	1	8 000 000	8 000 000			-	-	x	-	-
Mise en place d'une unité de transformation des PFNL (sombala, détarium, zamné...)		Unité	1	7 000 000	7 000 000			-	x	-	-	-
Total OS 3.1					138 000 000							
Objectif spécifique 3.2 : renforcement des capacités des acteurs économiques												
Créer un centre de formation de jeunes en métiers	Ouri		1	25 000 000	25 000 000			x	x	-	-	-
Organisation de 3 sessions de formation des groupements féminins sur l'exploitation des produits forestiers non-ligneux		session	3	500 000	1 500 000			1	1	1	-	-
Formation des	Séyou		5	1 000 000	5 000 000			x	-	-	x	-

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement		Chronogramme				
						Commune	A rechercher (PTF)	2018	2019	2020	2021	2022
pépiniéristes	Bandiara											
Total OS3.2					31 500 000							
Total axe 3					169 500 000							

3.1.4. Axe d'intervention 4 : Amélioration des secteurs de soutien à la production

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Source de financement		Chronogramme				
						Commune	A rechercher (PTF)	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif spécifique 4.1 : améliorer l'accessibilité de la commune et des villages et leurs accès à l'énergie												
Réalisation d'un dalot entre Taplara-Bandiara	Taplara-Bandiara	1	1	15 000 000	15 000 000			1	-	-	-	-
Etude pour aménagement de la route Taplara-Bandiara	Bandiara-Taplara	Etude	1	7 000 000	7 000 000							
Etude pour aménagement de 70 km de routes dans les villages	4 axes routiers	Etude	1	28 000 000	28 000 000			35	-	35	-	-
Branchement électricité Lycée	Ouri	Unité	1	3 000 000	3 000 000			x	-	-	-	-

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Source de financement		Chronogramme				
						Commune	A rechercher (PTF)	2018	2019	2020	2021	2022
Branchement électricité CEB	Ouri	Unité	1	2 500 000	2 500 000			x	-	-	-	-
Total OS 4.1					55 500 000							
Objectif spécifique 4.2 : renforcer la communication pour le développement												
Mise en place d'une Radio locale intercommunale	Ouri	Radio locale		PM	PM			x	-	-	-	-
Création et animation d'un journal communal	Ouri	Journal		PM	PM			x	-	-	-	-
Création d'un site Web	Ouri	Site Web		PM	PM			x	-	-	-	-
Total OS 4.2				PM	PM							
Objectif spécifique 3 : Sport culture et loisirs												
Aménagement d'un complexe omnisport	Ouri	Complexe sportive		PM	PM			x	-	-	-	-
Réhabilitation et équipement d'un centre de lecture et d'animation culturelle	Ouri	Centre de lecture		5 000 000	5 000 000			x	-	-	-	-
Total OS 4.2				5 000 000	5 000 000							
Total axe 4					60 500 000							

3.1.5. Axe d'intervention 5 : Consolidation de la gouvernance locale

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	A rechercher (PTF)	Chronogramme				
								2018	2019	2020	2021	2022
Objectif spécifique 5.1 : améliorer l'assiette fiscale ;												
Mener une étude pour des opérations de lotissement	Dah Siou Oullo	Etude	1	PM	PM			PM	PM	PM	PM	PM
Immatriculer les contribuables et actualiser le fichier des contribuables	Tous les villages	Etude	1	2 000 000	2 000 000			x	-	-	-	-
Aménager une gare routière	Ouri	Gare	1	50 000 000	50 000 000			-	x	-	-	-
Construction d'une Maison de la Femme	Ouri	Maison femme	1	15 000 000	15 000 000			-	-	x	x	-
Maison des jeunes	Ouri	Maison femme	1	20 000 000	20 000 000			-	-	-	x	-
Clôture de la mairie	Mairie	Clôture	1	8 000 000	8 000 000			x	-	-	-	-
Total OS 5.1					95 000 000							
Objectif spécifique 5.2 : renforcer les capacités institutionnelles												
Informatisation du service de l'état civil de la mairie	Mairie	Unité		5 000 000	5 000 000			x	-	-	-	-
Construction de 3 bâtiments à usage de bureaux pour les services techniques	Ouri	Bâtiment		25 000 000	25 000 000			-	x	x	-	-

déconcentrés (agriculture, Ressources animales, Environnement)												
Dotation de l'Inspection primaire (CEB) de matériel informatique	Ouri	Unité		5 000 000	5 000 000			x	-	-	-	-
Dotation CEB équipement de bureau	Ouri	Bureau	103	50 000	5 150 000			23	20	20	20	20
Dotation CEB équipement armoire		Armoire	100	100 000	10 000 000			20	20	20	20	20
Datation CEB Chaises		Chaise	100	10 000	1 000 000			20	20	20	20	20
Dotation de la CEB d'une moto		Moto	1	2 000 000	2 000 000			1	-	-	-	-
Dotation du lycée de mobilier de bureau		bureau	?	?	?							
Aménagement d'un Parking au Lycée		Unité	1	1 000 000	1 000 000			-	x	-	-	-
Ouverture d'un guichet de microfinance		Unité		PM	Pm							
Bilan de la mise en œuvre du plan chaque année (redevabilité)		Unité	5	1 000 000	5 000 000			x	x	x	x	x
Elaboration du PCD 2023-2027		Unité	1	5 000 000	5 000 000			-	-	-	-	1
Total OS 5.2					64 150 000							

Objectifs spécifique 5.3 : accroître l'appropriation sociale de la décentralisation

Organisation de 2 sessions de formation des acteurs locaux (élus locaux et OSC) sur les compétences de l'Etat et des collectivités	Commune	Session	2	1 500 000	0	3 000 000		2	-	-	-	-
Organisation de 2 sessions de formation des acteurs locaux (élus locaux et OSC) sur les nouveaux référentiels de la décentralisation	Commune	Session	2	1 500 000	0	3 000 000		1	1	-	-	-
Organisation de 2 sessions formation information des OSC de femmes et de jeune sur leur rôle dans le développement local	Commune	Session	2	1 500 000	0	3 000 000		-	2	-	-	-
Organisation de 2 sessions de formation des OSC de femmes et de jeunes les droits et devoirs des citoyens	Commune	Session	2	1 500 000	0	3 000 000		2	-	-	-	-
Total OS 5.1					0	12 000 000						

Total axe 5	171 150 000							
-------------	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total général : 2 812 530 000

- Axe 1 : 951 220 000

- Axe 2 : 146 016 000

- Axe 3 : 169 500 000

- Axe 4 : 60 500 000

- Axe 5 : 171 150 000

3.2. Orientation financière du PCD 2018-2022 de Ouri.

A l'issue de l'exercice de planification physique et financière, le coût total du PCD de la commune de Ouri pour la période 2018-2022 se chiffre à 1 498 386 000 FCFA. il se répartit dans les cinq axes de développement tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : répartition du coût du PCD de Ouri selon les axes d'intervention.

N°de l'axe	Intitulé de l'axe	Montant	Pourcentage (%)
1	Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité	951 220 000	63,41
2	Axe 2 : améliorer les niveaux de productions agro-sylvo-pastorales	146 016 000	9,74
3	Axe d'intervention 3: dynamiser l'économie locale.	169 500 000	11,31
4	Axe d'intervention 4: améliorer les secteurs de soutien à la production	60 500 000	4,03
5	Consolider la décentralisation et la gouvernance locales	171 150 000	11,42
		1 498 386 000	

On note, à partir de ce tableau, que les besoins de commune de Ouri se concentre presque'exclusivement dans les secteurs où 63,41% des ressources sont affectées. Viennent ensuite respectivement, les besoins de consolidation de la décentralisation et de la gouvernance locale avec 11,42% des ressources prévues, la dynamisation du secteur de l'économie locale avec 11,31% des ressources prévisionnelles et le secteur de la production agro-sylvo-pastorale avec 9,74%. Les investissements dans le secteur de la production agro-sylvo-pastorale combinés aux investissements prévus pour l'économie locale, permettent à la commune de consacrer environ 21% de son budegt à la création des richesses au niveau local. Le dernier secteur, celui du soutien à la production se retrouve avec un peu plus de 4% du budget prévisionnel, sans doute handicapé par le fait que l'aménagement des routes et des pistes rurales, identifié comme pourtant comme des domaines d'action prioritaire, ne relèvent pas encore des compétences de la commune.

**TROISIEME PARTIE/MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DU
PLAN**

I. MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le PCD 2018-2022 a été élaboré suite à l'application d'un processus participatif qui a davantage responsabilisé les membres de la commune, dans une parfaite compréhension des fonctions stratégiques des plans locaux de développement. Il constitue raisonnablement un référentiel approprié des actions à mener au cours des cinq (5) prochaines années pour l'amélioration du contexte économique, social et environnemental de la commune de Ouri.

La réussite de la mise en œuvre de ce plan nécessite, pour le conseil municipal, de mettre en place un dispositif de monitoring rapproché dont les composantes sont :

- le dispositif organisationnel
- la programmation annuelle et la budgétisation ;
- la mobilisation des ressources ;
- la mise en œuvre du programme annuel ;

1.1. Le dispositif organisationnel

La mise en place d'un dispositif organisationnel vise à assurer la gestion stratégique du plan, sa gestion opérationnelle, et la concertation avec l'ensemble des partenaires. Le Conseil municipal assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du plan, et les CVD la maîtrise d'ouvrage des programmes villageois. Le dispositif organisationnel comprendra un comité de pilotage, une équipe opérationnelle et un cadre de concertation.

1.1.1. Le comité de pilotage

Présidé par le Maire, le comité de pilotage aura en charge la gestion stratégique du plan. Il se composera de tous ceux qui portent des projets du plan (maîtres d'ouvrages, bailleurs de fonds, etc.).

La gestion stratégique consistera pour le Conseil Municipal à prendre en charge les objectifs stratégiques et enjeux du plan, les objectifs opérationnels (activités et processus) ; identifier des responsables pour le suivi des objectifs, notamment les résultats, la mise en œuvre de l'environnement général des projets ; s'appuyer sur les CVD pour la mise en œuvre des plans annuels d'investissement ; élaborer des tableaux de bord aux niveaux villages et secteurs avec des indicateurs d'objectifs et d'actions ; organiser les séances de pilotage.

1.1.2. L'équipe opérationnelle

Encore appelé commission plan, elle est dirigée par le responsable de la « commission environnement et développement local », assisté par l'administration communale et les services techniques compétents de l'Etat. L'équipe opérationnelle aura la charge d'assurer le bon déroulement des opérations, la bonne exécution des activités programmées et leur suivi régulier. Il s'agira pour elle d'assurer les tâches quotidiennes de l'exécution du plan (montage des dossiers de projets, mobilisation des ressources financières, suivi et évaluation, etc.). Elle pourra responsabiliser ses membres pour suivre les projets, les objectifs ou les travaux ; et devra assister les CVD au niveau des villages. Ces derniers, responsables de la mise en œuvre des programmes d'investissement villageois, pourront s'appuyer sur des commissions spécialisées.

1.1.3. Le cadre de concertation

Afin d'assurer la concertation entre les différents acteurs intervenant dans la Commune, il sera mis en place un cadre de concertation large, regroupant tous les acteurs pertinents impliqués ou pas dans les actions du plan (Conseil Municipal, CVD, responsables des organisations socio professionnelles, structures de l'Etat, partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile, etc.). Le cadre de concertation servira à l'information, à la mobilisation sociale et à susciter une dynamique de développement local.

1.2. Programmation annuelle et budgétisation

Le Conseil Municipal devra élaborer chaque année un programme d'exécution du plan, constitué de projets préparés et organiser sa mise en œuvre. Il s'agira d'extraire du programme quinquennal, un programme annuel exécutoire et de le budgétiser. Ce programme prendra en compte les objectifs de l'Etat, de la région et des acteurs intervenant sur le territoire de la Commune afin d'avoir une vision d'ensemble de la dynamique du développement local. La programmation concernera les actions mais aussi la mobilisation des recettes. La session budgétaire planifiera les ressources (niveau des impôts et taxes à collecter, l'appel des fonds au niveau des partenaires) mais aussi les dépenses d'investissement en relation avec le plan, les financements acquis et à rechercher.

1.3. Mise en œuvre du programme annuel

L'équipe opérationnelle, les CVD ou les prestataires sont responsables des différentes activités de la mise en œuvre du programme annuel. Pourront intervenir en appuis, les services techniques de l'Etat, le maître d'œuvre (chargé de la réalisation de l'investissement), les structures d'appui conseil, les projets et ONG et en association le maître d'ouvrage délégué ou l'assistant à la maîtrise d'ouvrage.

L'objectif visé est d'exécuter techniquement et financièrement les projets et d'inciter les autres acteurs à tenir leurs engagements. Pour cela l'on distinguera les projets dont l'exécution est confiée à des prestataires ou à des maîtres d'ouvrage délégués, des projets exécutés par la Commune elle-même dont les CVD.

- la reprogrammation annuelle.

II. SUIVI ET L'EVALUATION DES ACTIONS DU PCD

2.1. Justification et objectifs du Suivi-évaluation du PCD

La maîtrise d'ouvrage dévolue à la commune à travers la première fonction stratégique du PCD « **Orienter, piloter/coordonner le développement local** » exige un suivi-évaluation des actions prévues dans le PCD ». Cela permettra de :

- d'observer l'avancement de la mise en œuvre du PCD de manière systématique, afin de prendre les mesures idoines au moment opportun pour corriger les erreurs probables.
- de mettre en œuvre les actions de manière cohérente avec les objectifs du PNDES.
- de suivi veiller au respect des engagements des différentes parties prenantes au financement du plan
- d'évaluer à mi-parcours (an 3) et à la fin (an 5) les résultats escomptés du PCD

Le dispositif de suivi évaluation mis en place sera essentiellement axé sur les résultats. Il permettra de prendre en compte les éléments suivants :

2.2. Les acteurs impliqués dans le suivi évaluation

2.2.1. Les acteurs au niveau communal

Les actions de suivi évaluation seront menées par une cellule mise en place par le Conseil Municipal. La composition de cette cellule chargée du suivi-évaluation sera définie par le Conseil Municipal. Toutefois, il est souhaitable qu'elle soit composée de 4 membres dont le Secrétaire Général de la mairie. Les trois autres membres peuvent provenir des commissions prévues par le CGCT. Il est souhaitable qu'il y ait au moins une femme dans cette commission

2.2.2. Les acteurs au niveau village

Le CVD jouera le rôle de suivi des actions au niveau village. La cellule de suivi évaluation sera donc mise en son sein. La cellule peut être composée de 3 personnes ; le secrétaire du Conseil Villageois de Développement, assisté de deux autres membres dont au moins une femme.

2.3. La mise en œuvre du suivi-évaluation

La mise en œuvre du dispositif se base essentiellement sur le renforcement des capacités des cellules mises en place, la planification, le suivi-évaluation et le bilan des activités du PAIC réalisées.

2.3.1. Le renforcement des capacités des membres des cellules de suivi-évaluation

Les membres des cellules de suivi évaluation seront formés afin de les doter de connaissances et d'outils nécessaires pour assurer les activités de Suivi Evaluation Participatif (SEP).

2.3.2. La planification annuelle des actions

Chaque année, conformément aux dispositions d'élaboration du budget, le Conseil Municipal de la Commune élaborera son Plan Annuel d'Investissement Communal extrait du Plan Communal de Développement. Au cours de son élaboration, les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs de suivi seront conformément à ceux contenus dans le PCD.

Au cours des sessions de programmation/budgétisation, la cellule communale de suivi-évaluation fera l'état des activités prévues dans le Plan Communal de Développement (PCD) afin de retenir les micros projets correspondant à l'année de planification. Cette planification fera ressortir les quantités prévues, la localisation, la période à laquelle elles seront exécutées, les coûts prévisionnels, les responsables chargés du suivi de l'exécution. Le Conseil évalue ensuite le coût global du plan annuel d'investissement.

A l'issue de la session de programmation /budgétisation ;

- Le tableau de suivi doit être élaboré pour permettre de visualiser les résultats à atteindre pour chaque activité, d'analyser les écarts et d'initier les mesures correctives ;

- Le Maire affichera publiquement dans la Commune le plan annuel d'investissement retenu au moins 14 jours avant sa transmission au Cadre de Concertation Communal (CCCo) pour approbation.
- Le Plan Annuel d'Investissement approuvé sera soumis pour financement aux partenaires.
- Le Conseil Municipal (CM) doit afficher les détails des projets contenus dans le PAIC. Le bilan financier de la convention signée avec les partenaires doit aussi être affiché et mentionnera le montant des contributions en nature collectées, des subventions reçues, et de l'utilisation des fonds.

2.3.3. Le suivi de l'exécution des activités inscrites dans le PAI

Le suivi de l'exécution sera réalisé aussi bien au niveau villageois qu'au niveau communal avec le tableau de suivi comme outil de collecte. Le suivi se réalisera quotidiennement. Mais pour apprécier les changements, il se fera trimestriellement.

Au niveau villageois, la cellule de suivi-évaluation suivra les microprojets réalisés en animant des assemblées villageoises initiées par le CVD afin de mesurer le niveau de réalisation de l'ensemble des activités programmées. Les données collectées seront transmises au niveau du conseil municipal par le Conseil Villageois de Développement.

Au niveau communal la cellule de suivi-évaluation traitera les données pour apprécier l'état d'exécution de l'ensemble des activités de la Commune. La cellule communale de Suivi-Evaluation présentera les résultats du suivi au Conseil Municipal (CM) lors d'une session de ce conseil. Le résultat du traitement de ces données sera consigné dans la fiche du bilan physique qui indique pour chaque activité programmée les quantités prévues pour le trimestre et celles réalisées. La cellule communale de Suivi-Evaluation coordonnera le suivi fait au niveau villageois.

2.3.4. L'évaluation participative des activités du PAIC

L'évaluation portera sur les mêmes activités que le suivi. Des outils d'auto évaluation seront élaborés afin de permettre aux cellules de suivi évaluation villageoises et communales d'examiner les activités et en fonction des objectifs de départ, de leur

utilité, des moyens mis en œuvre et enfin les changements apportés par celles-ci. Les données de l'évaluation permettront de faire le bilan des activités pour le trimestre et pour l'année.

2.3.5. Le bilan de l'exécution des activités du PAI

A la fin de l'année, le conseil municipal et le bureau CVD organiseront respectivement une session (ordinaire ou extraordinaire) et une assemblée villageoise pour rendre compte de la mise en œuvre du PAIC. Ce bilan doit faire ressortir l'ensemble des activités réalisées par rapport à celles programmées pour l'année. Les difficultés et les leçons tirées devront faire l'objet d'échange au cours de ces rencontres et des pistes de solution dégagées pour améliorer l'exécution des activités de l'année à venir. La synthèse de ces bilans doit être portée à la connaissance des citoyens à travers des assemblées villageoises et des outils et supports de communication.

2.4. Les conditions de succès

Pour que le PCD soit exécuté avec le maximum de chance de succès, il importe également que:

- La fonctionnalité du conseil municipal soit assurée ;
- La fonctionnalité du dispositif du suivi évaluation soit assurée ;
- Les moyens de mise en œuvre soient disponibles (prise en charge de la cellule communale de suivi) ;
- Les différents acteurs prennent conscience de l'importance de leur participation aux actions de développement

CONCLUSION

Afin de mener des actions de développement cohérentes, l'élaboration du PCD 2018-2022 de la commune a été une nécessité pour les autorités communales. Ce document constitue ainsi le référentiel des actions de développement de la commune pour les cinq prochaines années.

La démarche méthodologique mise en œuvre pour son élaboration est innovante. Elle a pour but d'éviter les insuffisances constatées dans le processus d'élaboration du PCD précédent. Cette nouvelle méthodologie s'est caractérisée par son pragmatisme et le niveau d'implication des acteurs locaux. Bien plus qu'une simple participation, ces acteurs ont contribué à la collecte des données, aux amendements des données, à la définition des actions, leur budgétisation et planification.

Cette méthodologie a permis de mettre en exergue les potentialités, les contraintes, les menaces et les opportunités offertes à la commune. Sur la base du diagnostic effectué, la démarche méthodologique a permis d'orienter les efforts de la commune vers des actions de développement susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bien-être de la population tout en traduisant les orientations nationales au niveau de la commune. Les actions retenues sont essentiellement orientées vers les secteurs du développement rural et donc de la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

L'ensemble des actions ont été évaluées à 1 992 665 000 FCFA dont 477 763 000 devront être mobilisé par la commune. Au regard de la capacité de mobilisation de la commune le risque financier semble évident. Toutefois, l'amélioration du civisme fiscal, le développement de la coopération décentralisée, la recherche de nouveaux partenaires notamment dans les secteurs sociaux, la gouvernance locale et le développement institutionnel permettront à la commune d'atteindre ses objectifs au terme des cinq prochaines années. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce plan de développement communal exige un suivi régulier de la mobilisation des ressources et la réalisation des activités prévues. Elle exige également une mobilisation sociale de l'ensemble des acteurs de développement de la commune.